

Nations Unies  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**

VINGTIÈME SESSION

Documents officiels



**1341<sup>e</sup>**  
**SÉANCE PLÉNIÈRE**

Mercredi 29 septembre 1965,  
à 10 h 30

**NEW YORK**

**SOMMAIRE**

	Pages
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Discours de M. Nikezić (Yougoslavie) . . . .</i>	1
<i>Discours de sir James Plimsoll (Australie). . . .</i>	4
<i>Discours de M. Couve de Murville (France). . . .</i>	10
<i>Discours de M. Belaúnde (Pérou) . . . . .</i>	14

*Président:* M. Amintore FANFANI (Italie).

**POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Discussion générale (suite)**

1. M. NIKEZIC (Yougoslavie): Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, au nom de la délégation yougoslave, de votre élection aux hautes fonctions de président de la vingtième session de l'Assemblée générale. En votre personne, nous saluons l'éminent homme d'Etat de l'Italie voisine avec laquelle la Yougoslavie entretient des relations amicales très développées.

2. Je profite également de cette occasion pour rendre hommage à M. Quaison-Sackey, ministre des affaires étrangères du Ghana, qui a, dans des conditions difficiles, dirigé les travaux de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale avec beaucoup de sagesse politique.

3. C'est avec grand plaisir que je souhaite la bienvenue parmi nous aux délégations de la Gambie, des îles Maldives et de Singapour. L'admission de chaque nouveau Membre à l'ONU est un pas vers l'universalité de l'Organisation et la promotion dans le monde de relations fondées sur les principes de la Charte.

4. La situation internationale qui existe au moment où l'Assemblée générale commence ses travaux est à juste titre jugée inquiétante. Les relations internationales passent par une crise profonde, tandis que des opérations militaires, causant des pertes de plus en plus grandes en vies humaines et en biens, se déroulent sur le continent asiatique. Les résultats très importants obtenus avec tant d'efforts sur le plan international sont mis en cause. Il nous semble indispensable d'agir d'urgence pour arrêter le cours dangereux que les événements ont pris ces derniers temps, et nous croyons que l'Organisation est appelée à prendre des initiatives visant à sauvegarder la paix internationale.

5. Le conflit au Viet-Nam est, sans aucun doute, le problème le plus grave et aussi celui qui influe d'une manière défavorable, et au plus haut degré, sur la situation internationale. On est en train de

faire la guerre au peuple vietnamien, que l'on prive de son droit de disposer de son propre sort et de choisir librement son système social et politique. Le bombardement du territoire de la République démocratique du Viet-Nam constitue une violation de la Charte des Nations Unies, ainsi qu'une tentative pour sanctionner le recours à la force en tant que moyen d'action politique. Pour cette raison, et aussi à cause de la menace permanente d'extension de la guerre, nous croyons que cette méthode de règlement des différends doit être condamnée.

6. Nous estimons que le problème du Viet-Nam ne saurait être résolu que par des négociations fondées sur les Accords de Genève<sup>1/</sup> et respectant les aspirations légitimes du peuple vietnamien. Il est dans l'intérêt de la paix et, de ce fait, de tous les Membres de l'Organisation qu'une telle solution soit trouvée aussitôt que possible. Bien entendu, l'arrêt des bombardements du territoire de la République démocratique du Viet-Nam est le premier pas indispensable conduisant vers un règlement politique et des négociations auxquelles le Front de libération nationale doit participer de plein droit. Nous espérons que la sagesse d'une telle décision sera bientôt reconnue de tous.

7. Je tiens à dire combien le Gouvernement de la République socialiste fédérative de Yougoslavie est satisfait que les Gouvernements de l'Inde et du Pakistan aient répondu aux appels du Conseil de sécurité leur demandant d'arrêter les opérations militaires. C'est un succès considérable dans nos efforts pour sauvegarder la paix dans cette partie du monde. La continuation du conflit armé entre deux grands pays d'Asie, dangereuse par elle-même, ne pourrait qu'ouvrir la voie à l'action de certaines forces qui estiment que la stabilisation de la paix n'est pas dans leur intérêt.

8. L'action rapide du Conseil de sécurité et l'unanimité qui s'est manifestée lors de la prise de ses décisions reflètent l'intérêt général que les Membres de l'Organisation des Nations Unies portent à l'arrêt de ce conflit. Animé par le même souci, le Secrétaire général, U Thant, a de nouveau mis avec dévouement et détermination ses qualités au service de la paix et de la collaboration internationales.

9. Nous sommes convaincus que les Nations Unies continueront à appuyer tous les efforts visant à assurer la pleine application de l'accord de cessez-le-feu. Nous espérons que les Gouvernements de l'Inde et du Pakistan témoigneront, à l'avenir aussi, du même sens des responsabilités et du même réalisme et feront de nouveaux efforts en vue d'améliorer

<sup>1/</sup> Accords sur la cessation des hostilités en Indochine, signés le 20 juillet 1954.

leurs relations dans l'intérêt des deux pays et de la paix mondiale.

10. La crise actuelle des relations internationales est due, selon nous, à la résistance que les forces de la réaction et de l'hégémonie opposent à l'élimination de toute forme d'inégalité et de domination étrangère. Cette résistance s'exprime par le refus d'accepter la politique de coexistence et par des tentatives visant à faire usage de la puissance économique et politique pour maintenir les privilèges existants et en acquérir de nouveaux — ce que l'on ne peut évidemment réaliser qu'au détriment des droits et des intérêts d'autres peuples. Aujourd'hui comme par le passé, les différences d'ordre idéologique ne sont pas, en elles-mêmes, la cause des guerres; de même, les affinités idéologiques, à elles seules, ne sont pas suffisantes pour empêcher le déclenchement des guerres. Les protagonistes de la politique de force essaient de dissimuler, sous le manteau de ces différences, des intérêts très réels et d'obliger des peuples entiers à servir des causes qui leur sont étrangères.

11. Certaines forces de la société contemporaine qui trouvent leur intérêt dans la politique de domination sur d'autres peuples, jugeant que l'existence de l'équilibre nucléaire les met à l'abri d'une guerre dévastatrice, croient possible de pratiquer la coexistence dans certaines régions du monde, tout en poursuivant la politique de force dans d'autres. Nous trouvons qu'une telle politique à double critère est inadmissible: non seulement elle n'est pas cohérente mais, surtout, le monde s'étant rétréci du fait des réalisations de la technique moderne, les événements survenus dans une région se répercutent immédiatement dans d'autres. La guerre, où qu'elle ait lieu, se fait dans notre voisinage. Nous croyons, par conséquent, que tous les pays et tous les hommes épris de paix doivent s'opposer à la politique de guerre. Ce qui est indispensable aujourd'hui, c'est une politique cohérente de coexistence entre les Etats, quels que soient l'étendue de leur territoire et leur système social, car toute guerre risque de conduire à une conflagration mondiale.

12. Menacés par le spectre d'une guerre d'anéantissement, nous sommes tous d'accord sur la nécessité du désarmement général et complet. Mais, pour y arriver, il est indispensable, tout d'abord, d'abandonner la politique qui utilise la force ou la menace de la force en tant qu'argument principal dans les relations internationales. Tant que la possibilité de se développer librement ne sera pas assurée à tous les peuples, tant que n'auront pas été abandonnées les prétentions de prescrire à d'autres peuples leurs systèmes politiques et sociaux, tant que l'on n'aura pas renoncé à la politique de force dans les relations entre Etats et d'immixtion dans les affaires intérieures d'autres pays, l'humanité continuera à vivre sous la menace réelle d'une guerre.

13. Le Gouvernement yougoslave, ainsi que les gouvernements de nombreux autres Etats, s'inspire dans sa politique extérieure des principes de la coexistence pacifique et de non-alignement, dont le but essentiel est la sauvegarde de la paix, la consolidation de l'indépendance et un développement économique accéléré de tous les pays. C'est en même

temps une politique luttant contre la division du monde, sur quelque base que ce soit.

14. L'application de ces principes équivaut, en réalité, à la mise en œuvre de la Charte des Nations Unies. Voilà pourquoi nous estimons qu'ils est d'une importance particulière que les Nations Unies continuent leurs efforts pour élaborer et codifier les principes de la coexistence, ce qui aurait pour effet de renforcer l'Organisation, d'améliorer les relations internationales et de consolider la paix.

15. Aucun résultat important n'a été obtenu à la suite des négociations sur le désarmement menées tant à l'ONU qu'en dehors d'elle. Je crois que nous avons de bonnes raisons d'estimer que cette situation n'est pas due à une absence d'études ou de propositions, mais plutôt au manque de volonté de commencer réellement le processus de désarmement. Il est également évident qu'il nous faut chercher de nouvelles voies et moyens qui permettraient à tous les pays de participer à la solution de ce problème fondamental. Convaincus que le désarmement est une responsabilité commune de tous les pays, les participants aux conférences de Belgrade<sup>2/</sup> et du Caire<sup>3/</sup> se sont prononcés en faveur d'une conférence mondiale sur le désarmement, à laquelle seraient invités tous les Etats, qu'ils soient ou non Membres de l'Organisation des Nations Unies. La Commission du désarmement a adopté, sans opposition, une résolution<sup>4/</sup> accueillant avec satisfaction la proposition de la Conférence du Caire et recommandant à l'Assemblée générale de l'examiner d'urgence à sa vingtième session. Nous croyons qu'il est nécessaire d'accorder à cette question la plus haute priorité dans nos travaux et nous espérons que l'Assemblée adoptera des recommandations précises touchant la convocation de cette conférence.

16. Un progrès important dans la voie du désarmement général et complet — qui reste le but principal de tous nos efforts — découlerait de la conclusion d'accords sur un certain nombre de mesures initiales que nous croyons essentielles en ce moment. Cela permettrait de poursuivre le processus entamé par la conclusion du Traité de Moscou d'interdiction partielle des essais d'armes nucléaires<sup>5/</sup>. Dans le choix de ces mesures, il serait logique, pour des motifs bien compréhensibles, d'accorder la priorité aux armes nucléaires et thermonucléaires et, en particulier, à l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires, de tous les essais d'armes nucléaires, de leur diffusion sous n'importe quelle forme et dans n'importe quel cadre.

17. L'absence de progrès en matière de désarmement, dans les conditions de tension internationale, menace d'ouvrir la voie à une prolifération relativement rapide de ces armes. Il est grand temps d'empêcher un tel développement. Mais, pour y parvenir, il faudrait naturellement créer des conditions

<sup>2/</sup> Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, réunie du 1er au 6 septembre 1961.

<sup>3/</sup> Deuxième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, réunie du 5 au 10 octobre 1964.

<sup>4/</sup> Voir Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de janvier à décembre 1965, document DC/225.

<sup>5/</sup> Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé le 5 août 1963.

propices à la solution du problème du désarmement général et de celui du désarmement nucléaire en particulier.

18. En dépit de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux que l'Assemblée a adoptée à l'unanimité [résolution 1514 (XV)], un grand nombre de territoires non autonomes et des millions d'êtres humains se trouvent encore sous la domination étrangère. Dans certains de ces territoires, auxquels semble être assigné un rôle politique et stratégique spécial et où les intérêts économiques de certains pays industriels sont profondément engagés, on a recours à des mesures de répression brutale qui dégènèrent dans certains cas en de véritables guerres coloniales. Dans d'autres territoires, on poursuit une politique de discrimination et de ségrégation raciales et l'on empêche les populations africaines de jouir, sur leur propre sol, des droits fondamentaux de l'homme. L'application de la Déclaration est rendue particulièrement difficile par le fait que les puissances coloniales jouissent de l'appui de certains Etats qui estiment qu'il est de leur intérêt politique et économique que l'élimination définitive du colonialisme soit ajournée.

19. La délégation yougoslave considère que l'Assemblée générale devrait déployer de nouveaux efforts pour assurer l'application immédiate de la Déclaration. Les Nations Unies ont le droit et le devoir d'accorder toute leur assistance aux mouvements qui luttent pour l'émancipation nationale et l'élimination d'un système qui est en contradiction flagrante avec les principes de la Charte et dont l'existence nuit considérablement aux relations internationales.

20. Après deux décennies d'action internationale visant à aider les pays en voie de développement, la situation économique de ces pays continue à empirer. Le volume d'assistance internationale qui leur est fourni est en état de stagnation, tandis que leur faiblesse économique facilite le maintien des privilèges et la domination d'intérêts étrangers sous de nouvelles formes. Pareil état de choses ne peut qu'influencer les relations internationales d'une manière défavorable, car il est difficile d'atteindre le degré d'unité politique indispensable à la stabilité internationale si le développement économique, en élargissant l'écart entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement, oppose de plus en plus les uns aux autres. Pour faire disparaître ces différences, l'effort national de ces derniers pays ne peut, à lui seul, suffire, encore qu'il soit d'une importance primordiale.

21. A la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement<sup>6/</sup>, il y a eu accord général quant à la nécessité d'éliminer le déséquilibre actuel dans l'économie mondiale — ce qui est, à longue échéance, dans l'intérêt aussi bien des pays industrialisés que des pays en voie de développement — et quant à la nécessité pour la communauté internationale de s'engager davantage à cet égard.

22. Le changement de la structure actuelle des rapports économiques dans le monde présuppose la solution de problèmes complexes sur les plans international et national, et nous nous rendons parfaitement compte que toutes les décisions dans ce sens doivent être

préparées soigneusement. Ce qui nous préoccupe, cependant, c'est le fait que certains pays industrialisés ne sont pas prêts, semble-t-il, à amorcer la mise en œuvre des recommandations de la Conférence de Genève. On l'a constaté aux sessions du Conseil du commerce et du développement, qui n'ont pas répondu à l'attente des pays en voie de développement. L'Assemblée générale devrait, à notre avis, inviter les gouvernements des Etats Membres à reconsidérer leur attitude à l'égard de la nouvelle politique commerciale et de développement que nous avons formulée d'un commun accord à Genève.

23. La situation internationale, en cette année qui marque le vingtième anniversaire des Nations Unies, nous impose de nous pencher sur la question du rôle actuel et futur que l'ONU est appelée à jouer dans la vie internationale. En ce qui concerne mon pays et mon gouvernement, je tiens à réitérer ici notre ferme conviction que, malgré certaines insuffisances et certains succès, l'Organisation des Nations Unies a pleinement justifié son existence.

24. Lorsqu'une période d'inactivité a été imposée à notre Organisation, l'an dernier, la plupart des Etats Membres se sont employés à surmonter aussi rapidement que possible les difficultés qui avaient surgi. Nous nous sommes aussi trouvés en présence de certaines tendances visant à affaiblir encore davantage les Nations Unies. On a contesté l'utilité de l'Organisation et l'on a même demandé qu'elle soit remplacée par une autre. Nous nous sommes opposés résolument à de telles tendances parce que nous pensons que les insuffisances dans la structure et le fonctionnement de l'Organisation peuvent et doivent être éliminées par des efforts déployés en commun, au sein même de l'ONU.

25. Nous croyons aussi que la présence de tous les Etats dans l'Organisation sert aussi bien la paix et le progrès sur le plan international que l'intérêt national de chaque pays. Aussi insistons-nous pour que les Nations Unies deviennent vraiment universelles. Dans cet ordre d'idées, la question de la représentation de la Chine à l'ONU se pose d'une manière particulièrement urgente. Il faut reconnaître immédiatement le droit légitime du Gouvernement de la République populaire de Chine de représenter ce pays à l'Organisation mondiale.

26. Au monde contemporain, caractérisé par des transformations rapides et par l'existence de systèmes sociaux différents, il faut une organisation qui unisse les différents groupes de pays, et ne les oppose pas les uns aux autres, une organisation qui soit un véritable instrument de paix et de coopération internationale.

27. Ce ne sont pas uniquement les petits pays et les pays sous-développés qui ont besoin des Nations Unies. Aujourd'hui, les intérêts des peuples et des Etats, quelles que soient leur puissance et la superficie de leur territoire, ne peuvent être sauvegardés dans le seul cadre de leurs frontières nationales, ni par leurs seuls moyens. Il me semble que, cette année, il y a un plus grand accord entre nous sur ce point. Le fait que nos travaux se déroulent normalement confirme que l'intérêt commun qu'il y a à renforcer les Nations Unies a prévalu sur les doutes

<sup>6/</sup> Conférence réunie à Genève du 23 mars au 15 juin 1964.

concernant l'utilité de l'Organisation et sur la résistance opposée à son rôle grandissant dans la vie internationale.

28. En ce qui concerne les difficultés financières des Nations Unies, nous espérons qu'elles seront surmontées grâce aux contributions volontaires des Etats Membres.

29. La présente session de l'Assemblée générale, en cette vingtième année de l'Organisation, nous offre une occasion propice de faire en sorte que notre conviction commune quant à la nécessité de l'existence des Nations Unies, de la réaffirmation et du renforcement de leur rôle, ainsi que notre détermination d'appliquer les principes de la Charte, se traduise pleinement par les résultats réels obtenus au cours de nos travaux pendant cette session.

30. La délégation yougoslave appuiera toute proposition visant à surmonter la crise actuelle des relations internationales et à aborder d'une manière réaliste et concrète l'examen des problèmes internationaux en suspens. Dans les efforts que vous déploierez pour que nous progressions dans cette voie, vous pouvez compter, Monsieur le Président, sur notre entière compréhension et sur notre plein appui.

31. Sir James PLIMSOLL (Australie) [traduit de l'anglais]: Au moment où commencent les travaux de la vingtième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, nous éprouvons tous, je pense, à nous retrouver ici, un sentiment de plaisir et de soulagement. La dernière session fut une session manquée, une session vouée à l'inaction, marquée d'un climat d'inutilité parce que l'accord n'avait pas pu se faire sur l'applicabilité de l'Article 19. Mais, aujourd'hui, l'Organisation des Nations Unies est là, elle travaille et on a toujours recours à elle.

32. Ce mois-ci encore, l'attitude qu'elle a su adopter dans le conflit entre l'Inde et le Pakistan — tout d'abord l'énergie et l'esprit d'initiative dont le Secrétaire général lui-même a su faire preuve, puis les mesures prises par le Conseil de sécurité grâce à l'accord unanime des grandes puissances — nous a apporté un témoignage éclatant de sa vigueur. Et les Etats Membres ont ainsi prouvé qu'ils sont résolus à maintenir l'Organisation en vie. Ils ont aussi prouvé, me semble-t-il, qu'ils sont résolus à ne pas laisser les incidents militaires, fussent-ils des combats violents, dégénérer en conflits plus vastes où pourrait sombrer le monde entier.

33. L'entente qui s'est faite, juste avant l'ouverture de la session, sur la non-applicabilité de l'Article 19 [1331ème séance, par. 3 et 4] en est une nouvelle preuve. Comme je l'ai dit, nous avons des raisons de nous réjouir, mais il ne faut pas nous bercer d'illusions. Il faut reconnaître que l'entente qui s'est faite sur l'applicabilité de l'Article 19 pose autant de problèmes qu'elle en résout.

34. En premier lieu, le déficit des Nations Unies demeure et il nous faut trouver des mesures concrètes pour l'éponger. Ceux d'entre nous qui, dans le passé, ont acquitté ce qu'ils croyaient être leur contribution et qui ont versé une contribution volontaire à un fonds ou consenti des prêts se demandent aujourd'hui ce que vont faire les pays qu'ils considéraient comme en

retard dans le paiement de leur contribution. Nous nous demandons ce qu'ils vont faire, parce qu'on attend de nous aussi de nouveaux versements. Il y a là une importante question d'ordre pratique. La deuxième question d'ordre pratique est une question de principe: quelles opérations peut-on envisager désormais, comment les autorisera-t-on et comment seront-elles financées? Nous ne pouvons pas agir comme si rien n'avait changé. Nous ne pouvons pas agir comme si l'on avait passé l'éponge et repartir de zéro.

35. A vrai dire, ce n'est pas seulement de finances qu'il s'agit dans cet examen des questions financières; il s'agit essentiellement de ces questions pratiques de principe auxquelles je viens de faire allusion. C'est pourquoi il nous faudra peut-être renoncer à certaines conceptions — aux opinions qui étaient celles de beaucoup d'entre nous et même de la majorité d'entre nous. Puisqu'on a décidé de ne pas appliquer l'Article 19 à certains membres pour certaines opérations, il s'ensuit inévitablement qu'il en sera de même à l'avenir pour tous les membres et pour toutes les opérations analogues. Il va donc falloir, au cours de la présente session, si possible, que nous envisagions les conséquences de cette décision.

36. Dans le passé, l'Australie a contribué à toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Parfois, nous avons fourni des hommes, comme ce fut le cas pour le Cachemire et pour Chypre; parfois, nous avons fourni des fonds, comme dans le cas du Congo et des opérations de la Force d'urgence des Nations Unies (UNEF); parfois encore, nous avons fourni les deux. Mais, aujourd'hui, comme tous les Membres de l'Organisation, il nous faut prendre du recul et réexaminer, compte tenu de la situation nouvelle, les positions que nous avons prises dans le passé.

37. J'ai fait état de problèmes constitutionnels fondamentaux. Je pensais, par exemple, aux pouvoirs respectifs du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. On peut en effet se demander si l'Assemblée générale a des pouvoirs, et lesquels. Il va falloir nous demander comment nous financerons, une fois autorisées, les opérations de maintien de la paix. Il va falloir examiner les questions relatives à la composition et à la direction des forces des Nations Unies au cours des opérations de maintien de la paix.

38. Il va falloir également aborder tous les problèmes que pose le financement au moyen de contributions volontaires. Dans l'introduction à son rapport annuel [A/6001/Add.1, sect. I], le Secrétaire général a souligné combien il est difficile d'établir des plans d'opérations quand on ne peut compter que sur des contributions volontaires. J'ajouterai à cela des considérations d'équité. Si nous savons tous que certains pays vont verser des fonds pour financer les opérations, n'aurons-nous pas, certains d'entre nous du moins, la tentation de nous abstenir en nous disant que, puisque d'autres payent, aucune disposition de la Charte ne nous oblige à le faire, et qu'en conséquence nous ne contribuerons pas au financement des opérations?

39. Toutes ces questions nous seront soumises sous diverses formes au cours de la présente session.

Plusieurs points de l'ordre du jour s'y rapportent, directement ou indirectement. L'un d'entre eux, inscrit à la demande de la délégation de l'Irlande, qui envisage certaines procédures nouvelles en matière de vote, se rapporte directement aux opérations de maintien de la paix. La proposition irlandaise vise à établir un lien entre le vote et l'autorisation des opérations de maintien de la paix, d'une part, le degré de responsabilité que les divers pays accepteront, sur le plan financier ou sur d'autres plans en ce qui concerne ces opérations, et la mesure dans laquelle ils sont responsables de la sécurité générale du monde, d'autre part.

40. On peut approuver ou ne pas approuver les suggestions concrètes présentées par la délégation de l'Irlande ou certaines des suggestions constamment formulées parmi nous cette semaine, mais ce sont là, en tout cas, des questions qu'il nous faudra aborder. Car il ne s'agit pas de problèmes abstraits et il ne s'agit pas de remettre à plus tard l'examen de ces problèmes. Des opérations sont actuellement en cours — celles de l'UNEF, par exemple. En ce moment même, une nouvelle opération, autorisée ce mois-ci, s'engage sur la frontière indo-pakistanaise<sup>7/</sup>.

41. Toutes ces questions requièrent donc immédiatement notre attention. Nous prenons des décisions, maintenant, consciemment ou par défaut. Dans ce domaine, les petites et moyennes puissances, y compris l'Australie, attendent que les grandes puissances leur montrent la voie car elles ont besoin de savoir dans quelle mesure ces grandes puissances sont prêtes à assumer des responsabilités et comment elles conçoivent leur rôle respectif.

42. Le maintien de la paix m'amène à parler d'une question connexe, celle du désarmement. Dans ce domaine, nous avons fait des progrès au cours de l'année passée. Nous sommes tous déçus de ne pas en avoir fait davantage, mais nous en avons fait, puisque les grandes puissances et celles qui siègent avec elles au sein du Comité des dix-huit puissances pour le désarmement ont discuté, présenté des propositions, exposé nettement leurs intérêts fondamentaux et leurs objectifs essentiels. Ce que l'on a pu constater très nettement, au cours de l'année qui vient de s'écouler, c'est qu'un très large accord s'est fait parmi la plupart des Membres de l'Organisation sur la nécessité de prendre rapidement des mesures pratiques que l'on puisse appliquer en vue de limiter et de prévenir la prolifération et la dissémination des armes nucléaires. Comme je viens de le dire, la plupart des puissances ont reconnu cette nécessité. Les Etats-Unis ont présenté, à Genève, un projet de traité au Comité des dix-huit puissances<sup>8/</sup> et, à la présente session, au cours du débat général [1334ème séance], le représentant des Etats-Unis a de nouveau souligné l'importance que son gouvernement attache à tout progrès dans ce domaine. Le Ministre soviétique des affaires étrangères a également parlé [1335ème séance] de l'importance de certains accords

sur la question et a soumis un projet de traité [sect. A/5976] à l'Assemblée générale, pour examen. En outre, le Secrétaire général, dans l'introduction à son rapport annuel [A/6001/Add.1], déclare également qu'il est urgent de faire des progrès dans ce domaine.

43. Ainsi, un accord assez large a pu se faire — assez large mais pas unanime, puisqu'il y a encore dans le monde des pays qui n'estiment pas nécessaire de mettre fin à tous les essais nucléaires et d'empêcher la dissémination des armes nucléaires. La France, malheureusement, n'a pas signé le Traité d'interdiction des essais nucléaires et je regrette de devoir dire qu'elle poursuit ses essais. Mais, ce qui est plus inquiétant, c'est que la Chine communiste a mis en œuvre un programme d'essais nucléaires. Plus inquiétant, dis-je, car le gouvernement de ce pays a adopté une attitude agressive, qu'il n'y renonce pas et qu'en même temps il se refuse à reconnaître le principe de la coexistence pacifique. Aucun d'entre nous, et particulièrement aucun de ceux qui se trouvent dans cette région, ne peut donc la voir sans inquiétude s'équiper d'armes nucléaires. Malheureusement aussi, le Gouvernement indonésien n'est pas convaincu, comme nous le sommes pour la plupart, que la dissémination et la prolifération des armes nucléaires est une chose redoutable. Le Ministre indonésien des affaires étrangères a déclaré, le 4 août, que l'Indonésie ne voyait aucun inconvénient à ce que toutes les nations et tous les pays du monde possèdent des armes nucléaires; "plus nombreux seront les pays qui possèdent des bombes nucléaires et atomiques, plus grande sera la certitude que l'on n'utilisera pas ces armes des temps modernes", a-t-il dit. "Nous ne voyons aucun inconvénient à ce que tous les pays possèdent des bombes atomiques et nucléaires."

44. J'ai parlé de ces trois pays pour bien montrer combien il est urgent, comme l'ont souligné avant moi certains orateurs et comme nous le savons tous, de conclure pendant qu'il en est temps encore un accord universel, qui ne laisse rien au hasard.

45. De ce point de vue général, j'approuve la déclaration ci-après, faite par le Ministre soviétique des affaires étrangères au cours du présent débat:

"Il va sans dire qu'un accord sur la non-prolifération des armes nucléaires ne saurait constituer une fin en soi. C'est néanmoins un pas, et un grand pas, dans la voie de l'interdiction et de la destruction des armes nucléaires et pas seulement un moyen de limiter le nombre des puissances nucléaires ou, comme certains le disent, de consacrer le monopole nucléaire des cinq grandes puissances." [1335ème séance, par. 70.]

46. J'approuve cette déclaration. Mais nous allons plus loin, et je crois que le Ministre soviétique des affaires étrangères irait plus loin lui-même. Nous pensons que cet accord devrait être également un pas en avant vers un désarmement plus complet dans le domaine non nucléaire, car, en matière de désarmement, il est de la plus haute importance, pour notre sécurité à tous, que les progrès aillent de pair dans le domaine des armes nucléaires et dans celui des armes classiques. Aujourd'hui, après tout, bien des pays voient ou craignent de voir leur sécurité menacée par des pays qui ne sont pas des puissances nucléaires.

<sup>7/</sup> Mission d'observation des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan (UNIPOM). Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, vingtième année, Supplément de juillet, août et septembre 1965, document S/6699/Add.3.

<sup>8/</sup> Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de janvier à décembre 1965, document DC/227, annexe 1, sect. A.

Les armes classiques peuvent être, elles aussi, l'instrument d'une destruction redoutable. Entre les mains d'une grande puissance, les armes classiques peuvent susciter une grande inquiétude dans les pays avoisinants; et cette inquiétude, nombre des pays voisins de la Chine l'éprouvent au plus haut point.

47. Et cela m'amène à la question de la sécurité des pays de la région de l'Asie du Sud et du Sud-Est, si importante pour l'Australie, et aux problèmes que pose la coexistence avec la Chine. Ce n'est pas là une question simple que l'admission de la Chine communiste aux Nations Unies suffirait à résoudre. Nos rapports avec la Chine sont beaucoup plus compliqués; ils posent de nombreux problèmes, et l'admission aux Nations Unies n'en est qu'un aspect.

48. Lorsque nous examinons la question de la représentation de la Chine au sein des Nations Unies, nous devons nous demander quelles seraient ses conséquences pour les Nations Unies elles-mêmes. Voyez ce qu'est aujourd'hui le régime de Pékin, voyez ce qu'est la Chine communiste, ce qu'elle a fait jusqu'à présent, les objectifs qu'elle poursuit aujourd'hui et quelles sont ses perspectives. Il y a eu l'agression contre l'Inde en 1962 et, au cours de ces dernières semaines, les menaces contre l'Inde et contre le Sikkim. Il y a la menace, directe ou indirecte, contre nombre de voisins de la Chine, au nord, à l'est, au sud et à l'ouest. Gravement et non, directement ou indirectement, tous ses voisins se sont vus menacés. C'est un régime qui est contre la coexistence pacifique. C'est un régime qui envisage la guerre nucléaire sans éprouver à cette idée la même horreur que le reste de l'humanité. C'est un régime qui préconise le renversement par la violence et la révolution de la plupart des gouvernements représentés à l'Assemblée générale.

49. Nous devons donc nous demander ce que ferait ce régime si ses représentants siégeaient aujourd'hui parmi nous à l'Organisation des Nations Unies. L'admission, en ce moment, de la Chine communiste pourrait réduire à néant l'efficacité de l'Organisation et peut-être même mettre un terme à son existence; c'est là une possibilité qu'il nous faut envisager. Toute sa politique aurait pour but de creuser un fossé entre les pays ayant des systèmes politiques et sociaux différents qui, aujourd'hui, s'efforcent tant bien que mal de coopérer en vue de faire régner la paix dans le monde.

50. La décision que nous prendrons à ce sujet sera très importante pour les Nations Unies. Je ne peux imaginer, pour l'instant, de question plus importante que celle de la représentation de la Chine.

51. Après avoir ainsi évoqué le problème inquiétant que pose à la plupart des pays du Sud et du Sud-Est de l'Asie ce grand territoire peuplé de 600 à 700 millions d'habitants, permettez-moi d'évoquer brièvement trois sujets actuels qui présentent un intérêt politique et militaire: la Malaisie et Singapour, le Viet-Nam, les troubles de la région indo-pakistanaise.

52. Pour ce qui est de la Malaisie et de Singapour, je dirai simplement que, en tant que Membres des Nations Unies, ils sont en droit d'exiger le respect de leur intégrité territoriale et de ne pas avoir à redouter la violence ou la menace d'un recours à

la violence. Dans la résistance qu'ils opposent à la violence ou à la menace d'un recours à la violence, la Malaisie et Singapour ont reçu et continueront de recevoir l'appui actif de leurs amis au nombre desquels figure l'Australie.

53. J'en viens maintenant au Viet-Nam et j'en parlerai plus longuement, car cette question a été soulevée au cours du débat général par plusieurs orateurs. Au Viet-Nam du Sud, l'Australie se trouve directement en cause. Outre les forces du Gouvernement du Viet-Nam du Sud et, aujourd'hui, dans une certaine mesure, des Etats-Unis, les forces d'autres pays, dont l'Australie et la Nouvelle-Zélande, participent aux opérations. C'est pourquoi je tiens à expliquer pourquoi nos gouvernements ont pris la décision d'intervenir et pourquoi nous considérons qu'il importe, pour nous tous, qu'un dénouement satisfaisant intervienne au Viet-Nam.

54. Au Viet-Nam, en 1954, on avait abouti à un modus vivendi en vertu duquel le pays était divisé en deux, mais des dispositions prévoyaient sa réunification. Ces dispositions n'ont jamais été entièrement appliquées. Comme dans la plupart des cas analogues, on discute des responsabilités et des mesures à prendre. Le Gouvernement australien, pour sa propre part, reconnaît, avec les autorités du Viet-Nam du Sud, qu'il n'était pas possible d'organiser des élections libres à l'échelle de la nation comme l'envisageaient alors les accords de Genève, puisque, notamment, on ne pouvait pas voter librement au Viet-Nam du Nord. Telle est notre opinion; certains autres gouvernements en ont une autre, mais, quelle que soit l'opinion que l'on puisse avoir sur ce point, je croyais que chacun d'entre nous pensait qu'il était de son intérêt que l'unification, au Viet-Nam tout comme dans les autres pays du monde d'aujourd'hui, ne se fasse pas par la force.

55. Je considère qu'il est de la plus haute importance pour la sécurité du monde entier que l'on n'essaye pas d'unifier par la force l'un ou l'autre des pays qui malheureusement se trouvent divisés, ne serait-ce qu'en raison des dangers que cela présenterait pour la paix mondiale. En fait, ce modus vivendi s'est maintenu tant bien que mal pendant quelques années, puis peu à peu il s'est dégradé sous l'effet de la subversion armée fomentée au Viet-Nam du Sud, sous la direction et avec l'appui de l'extérieur, notamment du Viet-Nam du Nord. La situation s'est envenimée. Délibérément, au cours des deux dernières années, on a tué des fonctionnaires dans les villages et éliminé les personnalités dirigeantes — sur le plan national, culturel ou autre — au Viet-Nam du Sud afin de renverser le gouvernement, l'obligeant inévitablement à se montrer plus rigoureux et à interrompre les mesures plus libérales qu'il aurait pu prendre. On a également assisté pendant un certain nombre d'années à la destruction délibérée de tout ce qui pouvait faciliter et favoriser la vie économique (ponts, etc.) afin de ralentir et même d'arrêter le progrès économique au Viet-Nam du Sud.

56. L'importance de cette intervention extérieure a augmenté à tel point, à la fin de l'année dernière, que l'on a mis en position un certain nombre d'unités des troupes régulières et que certains de leurs éléments ont pénétré au Viet-Nam du Sud. Dans ces

conditions, le Gouvernement du Viet-Nam du Sud a appelé ses amis à l'aide pour repousser ce qui était un acte incontestable d'agression. A vrai dire, on aurait pu reprocher au Gouvernement du Viet-Nam du Sud d'avoir hésité et attendu si longtemps pour riposter aux attaques lancées contre lui, car, pendant des années, sans réagir, il a subi l'agression. Il combattait là où les troupes qui s'infiltraient décidaient de combattre, et pendant des années il n'a pas cherché à se défendre en frappant ceux qui déclenchaient l'agression, la dirigeaient et la pourvoyaient des moyens nécessaires. Ce n'est donc qu'à une époque relativement récente, et, à mon avis, après beaucoup de patience, que l'escalade a atteint le niveau actuel.

57. Qu'est-ce, en fait, que ce prétendu front de libération nationale? Ce n'est pas un véritable mouvement de libération. Il ne ressemble en rien aux mouvements africains de libération. Il n'est pas essentiellement dirigé contre les étrangers. Le Gouvernement du Viet-Nam du Sud est un gouvernement autochtone, c'est un gouvernement qui fonctionne depuis plusieurs années sans recevoir d'instructions ni d'aide de l'extérieur, à part l'aide normale qui lui est fournie dans le cadre de l'assistance économique. Le prétendu front de libération a des liens avec certains mouvements subversifs d'Afrique qui luttent non pas pour l'indépendance nationale, mais pour atteindre certains objectifs politiques qui relèvent de la révolution mondiale.

58. Le but de pays tels que le mien, la Nouvelle-Zélande et les Etats-Unis, qui ont des troupes au Viet-Nam, est donc de décourager et de repousser l'agression. Les premiers ministres et d'autres ministres du Commonwealth se sont efforcés, à maintes reprises, de faciliter des négociations, mais jusqu'à présent leurs efforts sont demeurés vains. Notre intention, toutefois, n'est pas d'éliminer le Viet-Nam du Nord. Et, en effet, le président Johnson, lorsqu'il a proposé au mois d'avril dernier de participer pour un million de dollars à un effort de coopération pour le développement des pays d'Asie du Sud-Est, a expressément envisagé la participation du Viet-Nam du Nord à l'effort commun dans le cas où la situation au Viet-Nam évoluerait de façon que la guerre puisse faire place à la coopération. Nous ne cherchons pas à détruire le Gouvernement du Viet-Nam du Nord. Le Viet-Nam du Nord ne doit pas détruire le Viet-Nam du Sud.

59. J'en viens maintenant à la question de l'Inde et du Pakistan. Il y a là une situation particulièrement douloureuse pour l'Australie, car elle a des relations étroites et amicales avec le Gouvernement et le peuple de chacun de ces deux pays et la simple idée du combat qui les oppose lui répugne.

60. C'est pourquoi, dès le début, nous avons apporté tout notre appui aux efforts déployés par U Thant. Dans une déclaration publique et dans les messages personnels qu'il a adressés au président Ayub et à Lal Bahadur Shastri, sir Robert Menzies, premier ministre d'Australie, a fait savoir que le Gouvernement australien appuyait entièrement U Thant. Il a demandé aux deux gouvernements de répondre favorablement à ses efforts et de faire tout ce qui serait en leur pouvoir pour qu'ils portent leurs fruits.

61. Maintenant que nous avons atteint un nouveau stade, le Gouvernement australien se félicite du cessez-le-feu qui a été appliqué. Il espère qu'il sera maintenu et respecté. L'Australie envoie des observateurs militaires au Cachemire depuis 1950 et espère pouvoir en envoyer davantage pour répondre à la demande du Secrétaire général. L'unanimité avec laquelle le Conseil de sécurité a pris sa décision est extrêmement encourageante. Elle a permis d'obtenir le cessez-le-feu et elle a fait renaître la foi dans l'aptitude des Nations Unies à contribuer au maintien de la paix. Nous espérons que cette unanimité se maintiendra devant la tâche difficile dont le Conseil de sécurité doit encore s'acquitter en vertu du paragraphe 4 de la résolution du 20 septembre.

62. Etant donné ce que je disais, il y a quelques minutes, de l'attitude générale de la Chine communiste et de l'attitude qu'elle adopterait probablement si elle devenait Membre de l'Organisation, il est intéressant de voir quels sont ses agissements depuis quelques semaines. Au mépris total des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, la Chine communiste a cherché à exploiter les hostilités récemment déclenchées entre l'Inde et le Pakistan. En menaçant l'Inde d'un recours à la violence, le gouvernement de Pékin a cherché délibérément à accroître la tension et à étendre le conflit. L'attitude de la Chine communiste contraste nettement avec celle de l'humanité, en général. Tous les membres du Conseil de sécurité ont adopté une résolution visant à mettre un terme aux combats et à la menace qui plane sur le bonheur et le bien-être de millions d'habitants du sous-continent. On peut donc conclure avec certitude que si la Chine communiste avait été membre du Conseil de sécurité elle eût fait usage de son droit de veto pour mettre obstacle à l'adoption de cette résolution.

63. La mise en œuvre des dispositions du paragraphe 4 de la résolution 211 adoptée le 20 septembre par le Conseil de sécurité sera extrêmement délicate. En fin de compte, ce sont les deux pays intéressés, l'Inde et le Pakistan, qui devront trouver une solution aux nombreux problèmes, plus ou moins importants, qui existent malheureusement entre eux. Mais l'Organisation des Nations Unies et certains pays peuvent parfois jouer un rôle utile en réunissant les parties, en favorisant un rapprochement ou en contribuant à faire régner les conditions permettant de conclure un accord et de lui donner effet.

64. Il est inutile, je crois, d'être plus explicite. Le combat auquel nous venons d'assister est une lutte fratricide; il met en danger la stabilité, le progrès et la sécurité de l'Inde aussi bien que du Pakistan et de toute l'Asie du Sud. Indépendamment des sentiments que peuvent lui inspirer des considérations purement humanitaires, l'Australie s'intéresse directement à la solution de ce problème. Nous souhaitons que les relations entre l'Inde et le Pakistan deviennent des relations d'amitié et de coopération. En résolvant le plus grand nombre possible des problèmes qui les divisent, on contribuerait à l'établissement de ces relations et on parviendrait peut-être à rendre moins épineux ceux qui pourraient encore subsister.

65. Je n'ai évoqué jusqu'à présent, à propos de l'Asie du Sud et du Sud-Est, que des problèmes d'un

caractère particulier touchant la sécurité. Mais il importe également au plus haut point que nous gardions nettement présents à l'esprit certains des problèmes que pose le développement économique et social de la région ou le bien-être de sa population et que nous prenions des mesures pour satisfaire les besoins qui se font sentir. J'appelle l'attention de l'Assemblée sur l'Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient en 1964<sup>9/</sup>, qui nous a été distribuée ces jours derniers. L'une des conclusions de l'enquête est que, si l'on constate pour la première fois depuis 1961 un redressement notable de la production agricole dans la région de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO), le taux d'accroissement de la production alimentaire dans ces pays, de 1961 à 1964, est très inférieur au taux d'accroissement démographique et la production alimentaire par habitant est inférieure en 1964 à ce qu'elle était en 1961.

66. La conclusion que je tire de ces chiffres et de beaucoup d'autres données fournies par l'enquête économique est que ni les gouvernements de la région ni la communauté mondiale ne peuvent relâcher les efforts qu'ils déploient pour favoriser le développement économique de la région et y contribuer. Le Gouvernement australien souhaite que l'on maintienne intégralement l'assistance internationale à l'Asie du Sud et du Sud-Est et, si possible, qu'on l'accroisse. En dehors des activités qu'elle exerce et de l'aide qu'elle fournit hors de la région de la Commission, l'Australie, qui se trouve dans la région de la CEAEO, y joue un rôle actif en sa qualité de membre de cette commission. Le Gouvernement australien se félicite de l'action entreprise, dans certains secteurs, par la Commission ou sous ses auspices depuis 12 mois, qu'il s'agisse de l'assistance fournie par la CEAEO aux pays membres pour la planification de leur développement, des activités du nouvel institut asiatique du développement et des plans économiques, des données utiles fournies par le secrétariat de la CEAEO en matière de statistiques et de recherches, des deux conférences des statisticiens d'Asie ou de la Conférence des planificateurs de l'Asie. L'une des mesures les plus importantes de ces 12 derniers mois est le projet de création d'une Banque asiatique de développement. C'est là un pas essentiel dans la voie du développement et de la coopération économique de la région. L'Australie coopère de façon active et positive à la planification et aux travaux effectués en vue de la création de cette banque. Sous réserve que la banque soit constituée en définitive sous une forme satisfaisante — et nous avons tout lieu de le croire —, l'Australie compte en devenir membre et faire un apport de capitaux.

67. Après ces quelques observations sur la situation économique de l'Asie du Sud et du Sud-Est, qui intéresse directement l'Australie, permettez-moi d'aborder une question économique d'intérêt mondial et de vous parler brièvement des progrès importants réalisés l'année dernière grâce à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Le commerce international présente un intérêt tout particulier pour l'Australie, qui est encore tributaire à bien des égards de ses exportations. L'Australie,

comme un ou deux autres pays, se trouve dans une situation particulière. C'est un pays qui a un niveau de vie très élevé mais qui tire des produits primaires 80 p. 100 de ses recettes d'exportation. On peut dire, en quelque sorte, qu'elle a un pied dans chaque camp: celui des pays développés et celui des pays en voie de développement. Et je crois que cette situation nous a parfois permis, mieux que d'autres, de comprendre les intérêts des deux groupes de pays.

68. Notre attitude générale à l'égard de la Conférence sur le commerce et le développement peut se résumer en trois points. En premier lieu, nous estimons que cette nouvelle organisation est très importante et que nous devrions tous lui donner tout notre appui et participer au maximum, directement ou indirectement, à ses efforts.

69. En second lieu, nous approuvons ce que le Secrétaire général dit dans l'introduction à son rapport annuel, à savoir: "Le nouveau mécanisme pour le commerce n'est pas simplement une nouvelle tribune où peuvent s'affronter les intérêts. Il doit être un centre qui élaborera des politiques nouvelles et mettra au point les solutions qu'appellent expressément les problèmes du commerce. Plus précisément, il est indispensable pour gagner les pays développés et les pays en voie de développement à de nouvelles conceptions des problèmes économiques internationaux, en leur faisant prendre une conscience renouvelée des besoins des pays en voie de développement." [A/6001/Add.1, sect. IV.]

70. En troisième lieu, nous sommes heureux que la Conférence sur le commerce et le développement soit organisée dans le cadre des activités et de l'administration des Nations Unies, car ainsi peut s'exercer une influence à double sens: les activités du domaine des affaires internationales — économiques et non économiques — peuvent influencer sur les travaux de la Conférence, tandis que les opinions émises au sein de l'Assemblée générale, des autres organes des Nations Unies et des institutions spécialisées peuvent influencer sur les activités et les idées de la Conférence sur le commerce et le développement.

71. Avant d'en terminer avec la question du commerce international, j'aimerais ajouter que le Gouvernement australien a pris l'initiative, il y a quelques mois, de faire bénéficier de tarifs douaniers préférentiels certains produits fabriqués ou mi-ouvrés, provenant de pays moins développés. Ces tarifs préférentiels doivent permettre aux pays moins développés de vendre sur le marché australien des produits qui ne soutiendraient pas la concurrence des pays hautement industrialisés, aux taux applicables à la nation la plus favorisée.

72. En ayant ainsi terminé avec les questions économiques, je dirai quelques mots de la Nouvelle-Guinée australienne, où l'Australie s'acquitte des tâches qui lui incombent au titre des obligations internationales qu'elle a assumées. Je ne m'étendrai pas sur ce sujet, car nous fournissons tous les renseignements utiles aux organes compétents des Nations Unies qui examineront la question à divers stades des travaux de l'Assemblée générale, ou à un autre moment.

73. Pour ce qui est de ses territoires, l'Australie entretient d'excellentes relations avec les Nations

<sup>9/</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente: 65.II.F.1.

Unies. Je crois qu'un grand esprit de compréhension règne des deux côtés. Le Gouvernement et l'administration de l'Australie comprennent ce que pensent et ce que veulent les Nations Unies. Je crois que la plupart des représentants comprennent ce que nous nous efforçons de faire. Je peux donner à l'Assemblée l'assurance que le Gouvernement australien accorde la plus grande attention à toutes les recommandations, officielles ou non, faites par les organes des Nations Unies.

74. L'année dernière, le Gouvernement australien a étudié avec soin un rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, qui, à sa demande, a envoyé une mission en Nouvelle-Guinée australienne. Le Gouvernement australien a pris le rapport de cette mission comme base de travail pour la planification du développement économique du territoire et il a mis activement en œuvre des mesures donnant suite au rapport.

75. On a enregistré des progrès sur le plan constitutionnel; certains d'entre eux ont été réalisés depuis quelques années et portent maintenant leurs fruits. Il y a aujourd'hui en Nouvelle-Guinée australienne un corps législatif, responsable devant la population tout entière, dont les membres sont en majorité des autochtones. Le suffrage universel des adultes a été instauré. L'Australie remplit les obligations qui lui incombent en vertu de la Charte. Elle espère que les principes et les dispositions de la Charte seront respectés dans tous les autres territoires non indépendants du monde.

76. Je voudrais pour terminer vous parler du rôle des Nations Unies dans le domaine de la science, car c'est un domaine dans lequel l'Australie a pris autrefois des initiatives et dont elle s'est tout particulièrement occupée aux Nations Unies. Lors de la treizième session de l'Assemblée générale, en 1958, M. R. G. Casey, qui était alors notre Ministre des affaires étrangères, a exhorté les Nations Unies [759ème séance] à développer leur action dans le domaine de la science. Et c'est ainsi que nous eûmes le rapport Auger<sup>10/</sup> et, plus tard, le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement.

77. Pourquoi l'Australie porte-t-elle un intérêt particulier à la science? Cet intérêt s'explique, en partie, par son évolution historique, car l'histoire du développement économique de l'Australie est en fait l'histoire de l'application de la science à la solution des problèmes économiques. La plupart des produits de l'élevage et de l'agriculture sur lesquels repose la prospérité de l'Australie — moutons, bœufs, blé ou sucre, par exemple — ont été, à l'origine, importés en Australie. Il a fallu les élever ou les faire pousser dans un milieu étranger et parfois rude, et c'est grâce à l'expérience acquise au cours des années qu'ils ont pu devenir pour l'Australie les sources de richesse qu'ils sont aujourd'hui. Nous savons donc mieux que quiconque le rôle que la recherche scientifique et les applications de la science peuvent jouer dans le développement national.

<sup>10/</sup> Professeur Pierre Auger (consultant spécial), *Tendances actuelles de la recherche scientifique* (Nations Unies, New York, et Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Paris, 1961).

78. En outre, en raison de la situation que nous occupons à la limite de l'Asie du Sud-Est et grâce aux nombreux rapports officiels et personnels que nous entretenons avec les peuples de cette région, nous avons, je crois, pleinement conscience de leurs besoins. Nous savons aussi que, parfois, on néglige ces besoins dans les pays en voie de développement. Permettez-moi de faire état, à titre d'exemple, d'une constatation que j'ai pu faire moi-même.

79. J'ai visité les laboratoires nationaux de nutrition en Inde et j'ai vu ce que l'on fait là-bas pour résoudre les problèmes relatifs à la nutrition. Quels sont ces problèmes? Ce sont ceux auxquels doivent faire face les gens qui n'ont pas assez à manger, les gens pauvres qui voudraient, avec le maigre revenu dont ils disposent, acheter les aliments qui ont la plus grande valeur nutritive. Quel contraste avec les problèmes qui se posent en matière de nutrition dans les pays hautement développés, où les hommes de science cherchent parfois les moyens de combattre l'obésité, l'antise de ceux qui ont trop à manger et qui ont une nourriture trop riche. Il faut attirer davantage l'attention de la communauté scientifique mondiale et des organisations scientifiques, gouvernementales et privées, sur certains besoins des pays en voie de développement et des pays éloignés que négligent les hommes de science des pays développés, qui, tout naturellement, s'intéressent essentiellement à ce qu'ils ont sous les yeux.

80. Le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement envisage trois modes d'action. Le premier consiste à faire comprendre la science et les avantages qu'elle peut apporter aux pays en voie de développement. Il faut que les gouvernements prennent conscience de l'importance de la science et de son application. Si nous réussissons à la leur faire comprendre, les efforts déployés en engendreront d'autres; car, alors, ce sont les gouvernements qui iront de l'avant avec vigueur, abstraction faite de l'action des Nations Unies. Il faut tout d'abord que nous nous efforcions de créer une science indigène dans les pays en voie de développement. Il faut former les habitants de ces pays. Il faut créer des emplois pour eux dans leur pays. Il faut qu'ils étudient dans leur pays les problèmes qui intéressent leur pays.

81. En second lieu, il faut que nous nous attaquions de concert à certains problèmes scientifiques dans le contexte des conditions propres aux pays en voie de développement. Le Comité consultatif a signalé dans son dernier rapport au Conseil économique et social<sup>11/</sup> certains problèmes de recherche scientifique et d'application de la science qui, selon les pays en voie de développement, doivent être étudiés avec une attention particulière. Le Gouvernement australien estime que le Comité devrait élaborer un programme organique pour préparer une offensive concertée sur ces problèmes — un programme organique qui ferait appel au concours de l'Organisation des Nations Unies elle-même, de ses institutions spécialisées, des grandes fondations et des organismes scientifiques, nationaux ou internationaux. Il faut que les pays développés fassent un effort pour

<sup>11/</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Supplément No 14 (E/4026).

aider les autres. L'organisation de la science pose des problèmes dans tous les pays, même les plus avancés.

82. Notre troisième objectif doit être l'échange de renseignements dans le sens le plus large du terme. L'échange des connaissances scientifiques fait naître des problèmes de plus en plus complexes au fur et à mesure que l'homme acquiert de nouvelles connaissances. Les problèmes d'ordre technique que posent l'analyse et la diffusion des données recueillies deviennent de plus en plus difficiles à résoudre, même dans les pays hautement développés. Il importe au plus haut point de leur trouver une solution qui puisse convenir aux pays en voie de développement.

83. Je me suis un peu attardé sur ce sujet parce que, comme je l'ai déjà dit, l'action des Nations Unies dans ce domaine découle d'une proposition formulée par M. Casey à l'Assemblée, en 1958, et le nom de l'Australie est étroitement associé à l'activité scientifique. J'ai indiqué ce qu'à mon sens nous devrions faire maintenant pour pouvoir réaliser des progrès pratiques dans un proche avenir.

84. J'ai commencé, ce matin, par l'examen de problèmes du domaine de la politique et de la sécurité, problèmes que nous devons résoudre et qui parfois nous divisent, et j'ai terminé par l'examen de questions économiques, sociales et scientifiques. Ces dernières sont plus importantes; elles exigent de nous tous un effort positif et dynamique. Le progrès et le développement économique contribueront à faciliter les accords sur le plan politique et la mise en vigueur ou la reconnaissance effective des droits fondamentaux de l'homme, sans distinction de race, de couleur ou de religion.

85. Le **PRESIDENT**: Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je désire appeler l'attention de l'Assemblée générale sur un message que Sa Majesté impériale le Chah d'Iran a eu l'amabilité d'adresser au Secrétaire général et à moi-même. Ce message nous est envoyé comme suite à l'organisation en Iran de l'importante conférence de l'UNESCO qui était consacrée à la question de l'analphabétisme, et qui a réuni le mois dernier plus de 80 gouvernements. Le message de Sa Majesté impériale a trait à la question de l'analphabétisme, point inscrit à notre ordre du jour et renvoyé à la Deuxième Commission [point 47].

86. Je sais gré à Sa Majesté impériale d'avoir appelé notre attention sur cette question d'importance capitale. Le texte de son message a été distribué ce matin en tant que document de l'Assemblée générale [S/6024], et je prie tous les représentants, notamment ceux qui siègent à la Deuxième Commission, de bien vouloir lui accorder toute la considération qu'il mérite.

87. **M. COUVE DE MURVILLE (France)**: La délégation française ne dissimule pas la satisfaction qu'elle éprouve de voir définitivement close dans la bonne volonté générale la crise qui avait empêché l'an dernier la réunion normale de l'Assemblée générale, et dont la prolongation aurait peut-être menacé l'avenir même de l'Organisation. Une des premières et heureuses conséquences de cette évolution favorable est que nous avons été, cette année, en mesure de

désigner le Président suivant la procédure régulière et à la quasi-unanimité. Notre choix s'est porté, et voici une seconde et heureuse conséquence, sur un homme d'Etat que le monde dans son ensemble connaît et estime à sa grande valeur, mais que, par la nature des choses, la France connaît mieux encore et dès lors estime peut-être davantage. Notre pays, Monsieur le Président, est heureux de vous saluer par mon intermédiaire, de vous exprimer son plaisir de vous voir accéder à ces hautes fonctions internationales, et de vous présenter tous ses vœux pour le succès de votre grande tâche. A ces sentiments, nous associons naturellement l'Italie, notre alliée, notre partenaire et notre amie.

88. Que la crise de fonctionnement soit surmontée, que nous puissions reprendre nos délibérations ne veut naturellement pas dire que tous les problèmes qui étaient à son origine aient pu recevoir une solution. Tel n'est certes pas encore le cas, en premier lieu, pour la situation financière de l'Organisation, laquelle est depuis longtemps, nous le savons, une préoccupation constante de notre éminent Secrétaire général. On a, dans les conclusions du Comité des Trente-Trois<sup>12/</sup>, émis le vœu qu'elle pourrait être réglée par des contributions volontaires, notamment de la part des Etats qui se trouvent avoir en fait des responsabilités et des moyens particuliers. Qu'il me soit permis de dire, comme la délégation française l'avait déjà à l'époque fait observer, que le problème est en réalité beaucoup plus large.

89. Il l'est d'abord dans sa définition, car aucun de nous n'est véritablement au clair sur ce que pourrait être à ce jour le bilan financier des Nations Unies. Entre les charges qui incombent à l'Organisation, les dettes qu'elle a contractées de toutes parts sous des formes de toute nature, la distinction qu'il convient de faire entre opérations budgétaires et opérations de trésorerie, compte tenu de ce qui a été emprunté à tel ou tel fonds dont les ressources ont cependant une affectation bien déterminée, quel est, je le demande, l'Etat Membre qui serait en mesure de s'y reconnaître sans hésitation?

90. Le problème est plus large aussi dans sa portée. Certes, l'origine première des difficultés présentes est l'accumulation, sans contrepartie, pour les raisons juridiques que l'on connaît, des dépenses résultant des opérations des Nations Unies au Congo (Léopoldville) et, accessoirement, au Moyen-Orient. Cependant, cette accumulation conduit inévitablement à se préoccuper aussi de la gestion financière, à proprement parler, sinon tellement de l'Organisation que des institutions spécialisées, surtout de certaines d'entre elles. La tendance à l'exagération dans la dépense est de la nature des institutions publiques. Reconnaissons qu'elle se manifeste davantage lorsque, comme c'est le cas ici, la sanction est diffuse, parce que le recours de chacun d'entre nous à ses contribuables nationaux est lointain et peu apparent.

91. De cette analyse, la France tire la conclusion qu'il convient de prendre l'occasion de cette crise financière pour revoir dans son ensemble la situation des Nations Unies, y compris des institutions spécialisées, d'en faire un bilan clair, complet et sincère,

<sup>12/</sup> Comité spécial des opérations de maintien de la paix.

de réformer nos méthodes, d'introduire partout un minimum, pour ne pas dire un maximum, d'esprit d'ordre et d'économie, enfin de mettre un terme à l'augmentation continue et systématique de nos charges de toutes sortes. Si cela est fait, je suis sûr qu'il ne sera pas difficile d'assainir définitivement nos comptes, et la France alors n'y refuserait pas son concours.

92. Je ne voudrais pas en dire davantage sur un sujet forcément peu populaire. Peut-être l'Assemblée générale pourrait-elle envisager de constituer un comité peu nombreux, composé d'experts particulièrement compétents, pour étudier sous tous leurs aspects l'ensemble de ces questions et présenter des propositions constructives.

93. Le problème financier, pour important qu'il soit, n'est pas cependant de la même espèce que le problème politique. Celui-ci, dans sa complexité, a bien d'autres conséquences. Il s'agit de la nature même de l'Organisation, comme de ses possibilités d'action.

94. L'Organisation des Nations Unies, c'est d'abord un statut, une loi, qui s'appellent la Charte. C'est ensuite une politique, et dès lors il s'agit de juger, c'est-à-dire de chercher à définir non seulement ce qui est désirable, mais encore ce qui est possible. Cette politique, la Charte elle-même l'avait préfigurée, dans l'équilibre qu'elle avait établi entre les divers organes et dans les précautions qu'elle avait prises en ce qui concerne les actions des Nations Unies.

95. En fait, ces actions avaient été sagement réservées au seul Conseil de sécurité, et la résolution [377 (V)], souvent invoquée, que nous avons improvisée durant la crise de 1950, n'a pas pu porter atteinte à cette règle. L'Assemblée générale, c'est l'expression de l'opinion publique internationale, et ce devrait être par conséquent la plus haute instance politique universelle. Il n'est pas concevable que le Conseil de sécurité puisse aller à l'encontre de cette opinion internationale. En fait, il ne s'y est jamais hasardé, en admettant qu'il en ait eu le désir. Mais le Conseil représente aussi autre chose, à savoir la conjonction des principales forces économiques, militaires et politiques du monde. Il est normal que, si action il doit y avoir, la décision émane de lui, car il est clair qu'à défaut de cette conjonction toute décision serait en réalité inefficace, et même grosse de périls. L'expérience des 20 dernières années l'a confirmé à chaque occasion, et, tout récemment encore, le cessez-le-feu accepté par l'Inde et le Pakistan à la suite d'une résolution [211 (1965)] unanime du Conseil de sécurité. Qui ne voit que, dans cette affaire, la conjugaison des influences exercées par une opinion internationale également presque unanime et par les prises de position des puissances représentées au Conseil a manifesté son effet décisif?

96. Telle est la raison pour laquelle la France attribue une importance essentielle au respect scrupuleux des dispositions de la Charte et n'a pu se rallier, fût-ce du seul point de vue financier, à des interprétations audacieuses qui auraient risqué, si elles avaient été adoptées, de modifier profondément l'équilibre et, par conséquent, l'efficacité de notre

institution. Il en va d'ailleurs de même en ce qui concerne les compétences mêmes de celle-ci, qui ne peuvent à notre sens s'étendre aux affaires intérieures de quelque pays que ce soit; elles sont limitées, et très normalement limitées, aux relations entre Etats, c'est-à-dire à tout ce qui pourrait être de nature à mettre directement en péril la paix du monde.

97. Cela étant dit, il reste encore à préciser, puisque telle était l'origine directe de la crise, quelle peut être la nature des décisions de l'Organisation. Je dois déclarer très franchement qu'à la différence de beaucoup, et non des moindres parmi celles qui l'ont précédée à cette tribune, la délégation française est fermement attachée à l'idée qu'il n'appartient pas aux Nations Unies, dans l'état présent du monde et sans doute pour longtemps, de sortir du domaine politique qui est éminemment le leur, et où, encore une fois, l'expérience montre qu'elles peuvent être efficaces à partir du moment où elles s'expriment au nom de l'opinion publique universelle avec le soutien des puissances qui disposent, elles, des moyens de l'action. Mais le recours à la force ne pourrait être qu'une aventure. D'abord, l'Organisation n'en a pas les moyens matériels: l'addition de contingents nationaux ne constitue pas une armée, avec ce que celle-ci doit comporter de commandement efficace et d'autorité politique capable de prendre la responsabilité fondamentale, je veux dire celle d'ouvrir le feu. Ensuite, il n'est pas concevable que de telles opérations militaires n'aboutissent pas à désunir profondément les nations que nous sommes. Ces observations ne s'appliquent pas à des opérations bien déterminées de contrôle, du type de celles qui ont été organisées en Palestine, ou de celles que prévoit la récente résolution à propos du Cachemire, à condition naturellement qu'elles soient approuvées et suivies dans leur exécution par le Conseil de sécurité. Ce ne sont pas là, en effet, des actions de force risquant de revêtir un caractère agressif. Par contre, mes observations s'appliqueraient aussi à d'autres mesures qui, sans être à proprement parler militaires, auraient cependant la nature d'une contrainte physique. Il avait été, lors du conflit indo-pakistanaï, envisagé de prévoir dans la résolution la menace de sanctions en application du Chapitre VII de la Charte. Certaines délégations, dont la délégation française, s'y sont opposées, en faisant valoir qu'une telle menace ne ferait que rendre les choses psychologiquement plus difficiles aux deux parties. Quant à l'application, elle aurait été tellement aléatoire et aurait prêté à tant de contestations qu'elle n'aurait, par son inefficacité, fait que porter atteinte à l'autorité du Conseil de sécurité.

98. Tels sont dans leur ensemble les motifs pour lesquels la France a pris la position que l'on connaît dans les discussions relatives au financement des opérations du Congo. De la liquidation du passé, j'ai déjà parlé au début de mon exposé. De l'avenir, je dirai que, même si aucun accord n'a pu intervenir, toutes les équivoques sont maintenant suffisamment dissipées pour que nous ne risquions plus de voir se renouveler les fâcheuses expériences de jadis, non plus que de nous retrouver dans la fâcheuse situation de septembre 1964.

99. C'est dans ces conditions, et en particulier dans le respect des équilibres institutionnels prévus

par la Charte, que nous considérons maintenant avec plus d'optimisme le fonctionnement futur de l'Organisation des Nations Unies. Il reste cependant une question, chacun le sent bien ici, dont la solution est nécessaire pour que l'Organisation puisse jouer pleinement le rôle qui lui revient pour le maintien de la paix dans le monde. Et je veux naturellement parler de la question de la Chine. Depuis 15 ans maintenant qu'elle est posée, nous savons tous que le moment viendra inévitablement où la République populaire de Chine ira, à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, représenter ce grand pays et le faire participer à la discussion des affaires du monde. Il ne s'agit pas ici de porter un jugement sur le régime intérieur de la Chine, qui n'est en aucune façon de notre compétence. Il s'agit des Nations Unies elles-mêmes, où le peuple le plus nombreux de la terre doit pouvoir se faire entendre, tout comme les dizaines d'Etats, grands, petits, et même très petits, que nous avons admis depuis 1949, dès lors qu'il nous était dit qu'ils avaient accédé à l'indépendance et à la souveraineté. La France est entrée depuis janvier 1964 en relations diplomatiques avec la Chine. Le bien-fondé de cette discussion lui paraît se confirmer alors que l'Asie tient une place croissante dans les préoccupations internationales et dans les discussions des Nations Unies et que, manifestement, les problèmes de ce continent ne peuvent être réglés sans la participation directe de la plus grande puissance asiatique. A vouloir persister à l'écartier, on risque simplement de la voir continuer à prendre pour sa part ses propres initiatives. Il nous semble que tel n'est l'avantage de personne.

100. J'ai mentionné l'Asie; tel est en effet maintenant le centre des incertitudes, des crises et même des guerres. Dans le sombre tableau qu'elle présente, le cessez-le-feu accepté par l'Inde et le Pakistan était l'heureux événement que j'ai déjà, il y a un instant, eu l'occasion, après tous les orateurs qui m'ont précédé, de saluer. Je n'aurai garde d'oublier à ce propos de souligner le rôle qu'aura joué notre Secrétaire général, U Thant, dont les qualités de caractère et de dévouement ont trouvé là une nouvelle occasion de se manifester. Il reste maintenant à mettre en œuvre sur le terrain les dispositions de ce cessez-le-feu, et cette seule tâche ne sera pas facile, comme nous le constatons chaque jour et comme le Conseil de sécurité vient d'être contraint de le marquer en renouvelant solennellement, avant-hier, son injonction [voir résolution 214 (1965) du Conseil]. Il restera ensuite à trouver les solutions de fond, c'est-à-dire un règlement du problème du Cachemire qui soit acceptable par les deux parties. Personne ne se dissimule tout ce que représente déjà le simple énoncé d'une pareille tâche. Ce que je puis ajouter, c'est qu'il n'y aura rien de sûr, au sein de l'Organisation, et d'abord au Conseil de sécurité, que des bonnes volontés et de la compréhension pour aider à trouver, s'il est possible, la voie d'une réconciliation définitive de l'Inde et du Pakistan.

101. La crise du Viet-Nam est certes plus angoissante encore, non seulement parce que voici des années qu'elle se prolonge sans qu'apparaisse un règlement, mais aussi et surtout parce qu'ici c'est la guerre,

avec tout ce qu'elle comporte inévitablement de cruel et même d'impitoyable. En abordant ce sujet, même s'il n'est pas de la compétence de l'Organisation, le représentant de la France ne peut manquer d'évoquer d'abord avec émotion les souffrances humaines et les destructions matérielles que cette guerre apporte au peuple vietnamien, ce peuple que le peuple français connaît bien, avec lequel il a longtemps travaillé et a conservé, après l'indépendance, des attaches de toutes sortes, ce peuple enfin dont il sait qu'il est demeuré son ami. Voilà des années, et d'abord par la voix du général de Gaulle, que la France s'est exprimée très clairement sur le règlement qui lui paraît être seul possible et qui doit être, à son avis, fondé sur l'indépendance, la neutralité et la non-intervention dans les affaires intérieures du Viet-Nam, ainsi que ces principes avaient été définis dans les accords de Genève de 1954. Une négociation à cet effet aurait sans doute été, jadis, immédiatement possible. Elle se heurte aujourd'hui au durcissement et aux méfiances que la guerre ne peut manquer d'engendrer. Notre espoir est que trop de temps ne s'écoulera pas avant que puissent intervenir les mutations indispensables, être prises, sans équivoque ni arrière-pensées d'aucune part, les décisions établissant le régime dont je viens de rappeler les principes, être établies les garanties internationales nécessaires et être entreprise l'aide qui permettra de relever les ruines accumulées. Alors aussi pourrait être assuré le sort des deux Etats voisins que paralyse la guerre au Viet-Nam: le Laos, toujours divisé par des factions hostiles, et le Cambodge, dont la sage politique de neutralité est constamment mise à l'épreuve. Toutes les puissances intéressées devront, le moment venu, contribuer à promouvoir et à faire aboutir ce règlement général. La France alors sera prête à mettre tout ce qu'elle peut avoir d'expérience, d'influence, de bonne volonté et de ressources d'abord au service de la paix, puis à celui de la reconstruction.

102. L'Europe d'aujourd'hui offre un contraste frappant avec l'Asie: aucune crise grave ne s'y développe, comparable par exemple à celle que nous avons connue jadis à propos de Berlin. Et, cependant, tout y demeure en suspens, puisque le règlement du problème allemand n'est toujours pas intervenu. L'Europe, depuis 20 ans, est obligée de s'accommoder d'une telle situation. En dépit de secousses périodiques, elle doit se résigner à demeurer dans le provisoire, comme si les leçons d'un passé qui n'est pas oublié et un équilibre nucléaire que seule la terreur rend efficace l'avaient mise à l'abri, au moins pour le moment, des tentations de l'aventure. Mais nous savons tous qu'il ne faut pas braver l'avenir et que, par conséquent, le moment devra venir où le peuple allemand sera réunifié conformément aux principes de l'autodétermination et dans le cadre d'une sécurité européenne bien établie. Cela devra, bien entendu, intervenir dans la paix et par un accord général entre l'Ouest et l'Est. Comme la division de l'Allemagne est née de la division de l'Europe, la condition nécessaire à la disparition de l'une est la disparition de l'autre. Il s'agit d'une transformation profonde et nécessairement progressive de la situation présente. La France, pour sa part, y apporte, selon nous, une contribution positive, en renouant peu à peu des relations confiantes avec les pays de l'Europe orientale, dont la plupart sont pour elle des amis de longue date. Il ne nous

paraît pas qu'il existe d'autres voies que l'évolution que nous imaginons et que nous souhaitons pour procéder pacifiquement aux transformations nécessaires, et mener ainsi à bonne fin les tâches forcément liées de la réunification de l'Allemagne et de la réunion de l'Europe.

103. J'ai parlé de l'Europe, j'ai parlé de l'Asie. Aucune des questions essentielles qui s'y posent ne fera l'objet des débats de l'Assemblée générale, et seul le conflit indo-pakistanaï est à l'ordre du jour du Conseil de sécurité pour l'application du cessez-le-feu et pour la recherche d'une solution de fond. C'est donc sous un angle différent que nous aborderons ici la discussion des problèmes actuels de ce monde. Ce sera, en fait, sous l'angle du désarmement.

104. C'est intentionnellement que j'aborde ce grand chapitre dans le contexte de la situation internationale en général, et non de la technique militaire ou de telle ou telle mesure particulière. Comment en effet peut-on imaginer qu'il soit possible de séparer les problèmes du désarmement du cadre dans lequel ils s'inscrivent obligatoirement, c'est-à-dire les problèmes de la guerre et de la paix? Il y a cinq ans, les peuples avaient connu un moment d'espérance, tandis qu'une détente générale paraissait s'amorcer dans la guerre froide et qu'une réunion des grands se préparait pour discuter, en particulier, d'un arrêt dans la course aux armements. Les incidents que l'on se rappelle ont brusquement mis un terme à l'entreprise, et sans doute, en définitive, la situation n'était-elle pas encore mûre pour que se confirment les perspectives qui, fugitivement, avaient paru s'ouvrir. Depuis, et pour de graves motifs, l'occasion ne s'est pas encore présentée. L'un de ces motifs est l'extension progressive de la guerre au Viet-Nam, qui rend bien difficile la poursuite d'une véritable détente. Un autre est aussi, de toute évidence, l'intervention croissante et spectaculaire de la Chine dans les affaires du monde, une Chine maintenant puissance nucléaire, et le fait que son action ne peut s'exercer dans le cadre qui s'offre à toutes les autres puissances. Dès lors, les conversations sur le désarmement peuvent bien se poursuivre ici ou là, mais il y manque les éléments essentiels de la conviction et, par conséquent, de l'espoir. On parle, à l'Assemblée générale, d'organiser une conférence mondiale sur le désarmement. L'idée apparaît, certes, généreuse, si elle est dépourvue d'arrière-pensées. Mais, pour avoir un sens, une telle conférence pourrait-elle être autre chose qu'une conférence de la détente, et par conséquent de la paix? S'il en était ainsi, alors, en effet, les portes seraient ouvertes sur l'avenir.

105. Lorsque, de nos jours, on parle de désarmement, la tendance générale est de le baptiser non-dissémination. Sans doute est-ce une manière, en quelque sorte instinctive, de dire que l'arme nucléaire est l'essentiel, et par conséquent le danger majeur. Pas plus que personne, la France ne souhaite la dissémination, et elle sait bien que les puissances qui se trouvent avoir le redoutable privilège de l'armement atomique ne consentiront jamais à le partager avec personne. Elle sait aussi qu'en réalité, derrière les discussions qui se poursuivent, à Genève ou ailleurs, se retrouvent inévitablement les grands problèmes internationaux, et d'abord — pourquoi ne pas le dire? — celui de l'avenir de l'Allemagne. Mais

ce qui lui apparaît surtout, c'est que là ne se trouve pas le principal. S'il s'agit vraiment de désarmement, il s'agit d'abord d'empêcher d'acquiescer ce qui existe et puis de le réduire. En d'autres termes, ce sont les puissances atomiques qui sont en cause. Dès lors qu'elles consentiraient à limiter leurs fabrications, à diminuer progressivement leurs stocks et à se soumettre aux contrôles appropriés, la dissémination apparaîtrait clairement pour ce qu'elle est en fait, c'est-à-dire un sous-produit et non pas la source du mal.

106. De telles considérations pourraient paraître naïves et par conséquent utopiques. Elles ne font cependant que répéter l'évidence, à savoir, encore une fois, que le problème du désarmement c'est d'abord le problème de la guerre et de la paix, c'est-à-dire d'abord le problème des puissances qui ont le moyen de faire la guerre et par conséquent celui d'établir la paix. Les responsabilités qui leur incombent sont immenses. La France n'a cessé de le dire. Elle pense qu'il n'est jamais trop tard pour le redire. Il n'est jamais trop tard non plus pour en tirer les conclusions.

107. Cependant que tant de graves questions restent ainsi en suspens, le monde se transforme, se développe et s'organise. Qui pourrait mieux en témoigner que les quelque 60 ou 70 Etats qui, depuis 10 ans, sont devenus Membres de l'Organisation des Nations Unies, à mesure qu'ils se constituaient et devenaient indépendants? La décolonisation est le phénomène essentiel de notre époque. Elle arrive maintenant près de son terme, même s'il existe encore des problèmes et même s'il doit y avoir encore des crises avant que ces problèmes soient définitivement réglés. La France est heureuse et fière d'y avoir apporté sa contribution pour la part qui lui revenait. Oserai-je rappeler que le dernier chapitre de cette grande entreprise a été pour elle clos ici même, le 8 octobre 1962, lorsque j'avais l'honneur de soutenir devant l'Assemblée générale [1146ème séance] la candidature de la jeune République algérienne? Conclusion positive d'une longue et douloureuse épreuve qui, les plaies une fois pansées, a laissé en définitive des sentiments d'amitié et une multitude d'intérêts communs.

108. La décolonisation en passe de s'achever, de nouvelles tâches apparaissent, et c'est à elles qu'il faut convier à la fois les vieux Etats que nous sommes en Europe et en Amérique du Nord et toutes les jeunes nations pour lesquelles l'accession à la souveraineté marque aussi l'accession à la pleine responsabilité de leur propre destin. C'est maintenant le développement sous toutes ses formes, économique, social, humain, qui devient le grand dessein du monde. Tous ensemble nous devons le faire nôtre, dans la solidarité et dans la coopération.

109. J'ai dit la coopération, car n'est-ce pas là la forme nouvelle et désormais fondamentale de l'action internationale? La République française en a fait un article essentiel de sa politique. Il s'agit pour nous d'apporter, dans la mesure de nos moyens, une contribution substantielle, et en quelque sorte permanente, à l'aide aux pays moins développés, en commençant, bien sûr, par ceux où nous avons eu jadis des responsabilités directes et auxquels nous demeurons attachés par tant de liens, mais en étendant progressivement

le champ de notre action, dans la mesure où cela est possible et où cela est désiré, et d'abord dans cette Amérique latine, sœur de l'Europe. Nous croyons profondément que tel est à la fois notre devoir et notre intérêt, car nous ne pouvons dissocier celui-ci de l'intérêt général du monde. Nous croyons aussi qu'il convient de subordonner une telle politique à une condition formelle, qui est de nous abstenir de lier l'aide, quelle qu'en soit la forme, à quelque condition politique que ce soit, et de nous abstenir aussi de toute intervention, à ce propos, dans les affaires de nos partenaires. Ainsi seulement, en effet, pourront se développer ou se poursuivre, sans complexes ni arrière-pensées, les relations confiantes et la collaboration fraternelle qui doivent donner à une telle œuvre sa véritable efficacité.

110. A la grande tâche du développement, l'Organisation des Nations Unies peut aussi, et par conséquent doit, apporter sa contribution. Elle le fera d'abord en multipliant, entre tous les Etats que nous sommes, les contacts et les occasions de mieux se connaître, en cherchant à dissiper les méfiances qui peuvent exister, en travaillant les techniques, en organisant les études, et aussi, lorsqu'elle est assurée de son efficacité, en apportant directement une aide. Le principal cependant nous paraît être d'entretenir un état d'esprit, c'est-à-dire de maintenir ou de créer une situation où les Etats les mieux dotés apportent volontiers, et sous de multiples formes, leurs contributions et où les Etats qu'il s'agit de développer comprennent que l'essentiel dépend d'eux-mêmes et que l'indépendance crée la responsabilité.

111. Il est naturellement un domaine où, par définition, rien n'existe qui ne soit multilatéral, et c'est celui du commerce international. La Conférence de Genève de l'an dernier a fourni la première occasion d'un débat d'ensemble à ce sujet entre pays industrialisés et pays en voie de développement. La discussion s'est normalement centrée sur le problème capital du point de vue de ces derniers, à savoir: le commerce des grandes matières premières et des denrées tropicales. La France pense depuis longtemps que là se trouve la clef de bien des problèmes du développement. Il s'agit d'assurer aux producteurs une stabilisation à un niveau convenable de leurs revenus. Il s'agit en d'autres mots de mettre un terme aux fluctuations désordonnées et incessantes des prix. Œuvre difficile, qui exige de tous des sacrifices et des disciplines. Si cependant elle n'est pas menée à bien, beaucoup de ce qui est fait en faveur du développement risquera de demeurer, comme c'est le cas aujourd'hui, sans efficacité véritable. Est-il un domaine où la coopération internationale puisse être plus utile, et par conséquent plus justifiée?

112. J'en ai maintenant terminé. Je me suis efforcé de présenter les positions de la France sur les problèmes, tant particuliers que généraux, qui sont ceux du monde à l'heure actuelle et de le faire avec autant de clarté et de franchise que possible. Le monde d'aujourd'hui, comme celui d'hier et comme celui de toujours, est un monde difficile, sans trêve à la recherche de la paix, jamais assuré de l'avoir trouvée pour la durée. Il est aussi un monde en pleine transformation, en pleine gestation. Déjà, la dernière guerre mondiale est loin. Déjà, la décolonisation apparaît presque comme la grande aventure du passé.

Déjà, les idéologies qui, naguère, dans un univers qu'elles divisaient, paraissaient s'instituer en régime permanent commencent à perdre leur pouvoir, ne fût-ce que par leurs propres divisions. Déjà, les nations qu'elles pensaient avoir alignées autour d'elles commencent à reprendre personnalité et liberté d'action. Déjà, enfin, les nations innombrables qui sont venues au jour commencent à prendre conscience tout ensemble de leur originalité propre et du fait que pour elles, l'indépendance étant acquise, les problèmes internes du développement s'imposent en priorité.

113. Dès lors se crée un monde où les relations entre Etats, entre tous les Etats, prennent à nouveau une importance capitale. De la façon dont en définitive elles s'établiront dépend notre avenir à tous, et c'est ici que l'Organisation des Nations Unies peut trouver son véritable rôle. Une condition essentielle est le respect de chacun par chacun, le respect des indépendances, la non-ingérence dans les affaires d'autrui, l'établissement d'une coopération universelle sur la base d'une stricte égalité. Tout dépend aussi du comportement des plus grands. A ceux qui détiennent des armements nucléaires, il incombe des responsabilités particulières. De leur entente, ou tout au moins des modus vivendi qui pourraient s'établir, dépend en définitive la paix des hommes. Il nous faut donc régler nos querelles, là où elles existent, promouvoir une détente véritable et montrer au monde que la sagesse est à la mesure des moyens.

114. M. BELAUNDE (Pérou) [traduit de l'espagnol]: Au moment où je contemple de cette tribune le panorama qu'offre notre assemblée, une vieille affection renforcée par l'admiration et la communauté d'idéaux et de principes m'amène à évoquer la grande personnalité d'Adlai Stevenson, l'un des plus grands dirigeants qu'aient connus les Nations Unies. Le souvenir des amis disparus, plus qu'une douleur, est un réconfort et un encouragement à poursuivre la lutte qu'ils ont menée avec tant d'éclat.

115. La pensée politique et sociale d'Adlai Stevenson, conforme aux idées qui ont présidé à la création des Nations Unies, fut adoptée à San Francisco en 1945 et à l'Assemblée de Londres en 1946. Lors de ses campagnes politiques, il a donné résolument son appui à notre organisation. Au cours des dernières années, le destin a voulu que nous puissions bénéficier, dans les débats et lors de la recherche de solutions d'importance primordiale, de son talent et de son éloquence. Cette éloquence était faite de clarté dans la pensée, de profondeur dans l'émotion et de perfection dans la phrase. Je suis certain que mes paroles reflètent le sentiment de l'Assemblée, et rien n'est plus juste que de rendre hommage à un représentant qui fut l'incarnation même de la vertu dont nous avons aujourd'hui le plus besoin: la foi dans les Nations Unies.

116. La vingtième session de l'Assemblée des Nations Unies s'ouvre sous le signe de l'espérance. Aux heures les plus graves de la crise, nous avons gardé notre confiance dans le destin providentiel de l'Organisation, convaincus qu'elle surmonterait toutes les difficultés. Il est juste et il est bon de rendre ici hommage à la patience, à l'habileté et à la sagacité du président Quaison-Sackey et du Secrétaire général, U Thant. Les séances sans vote n'ont pas permis

d'examiner les problèmes les plus graves, mais, en un moment décisif, elles ont prouvé que l'Assemblée était fermement résolue à survivre afin de mettre en œuvre les nobles principes de la Charte. Avec un admirable instinct, elle constitua à l'unanimité ses conseils et ses organes, qui ont fonctionné normalement. Il semble que la crise ait permis de mieux faire ressortir l'importance de sa mission.

117. Nous pouvons également féliciter le Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Il a pris le seul chemin possible: respectant ce que l'on pourrait appeler les lois en vigueur, il a laissé à d'autres instances le soin de déterminer la répartition juste et appropriée des dépenses afférentes au maintien de la paix.

118. Reprenant son activité normale et féconde, l'Assemblée commence ses travaux au moment où le Conseil de sécurité a réussi à imposer le cessez-le-feu, en application de l'Article 40 de la Charte, à deux grandes puissances, l'Inde et le Pakistan, puissances qui éveillent chez tous la sympathie et l'admiration.

119. L'unanimité qui s'est faite au sein du Conseil aux divers stades de cette affaire est d'une importance capitale. Une force nouvelle, un état d'esprit nouveau ont succédé à l'affrontement passionné des points de vue qui avait réussi à paralyser le Conseil et l'Assemblée d'urgence par des paroles de rébellion et de mécontentement.

120. De nouveaux facteurs ont fait leur apparition dans la vie des Nations Unies et dans l'ensemble du monde et il convient que nous nous y attardions. Tout d'abord, il faut considérer comme une base favorable l'universalité à laquelle parviennent les Nations Unies. La délégation du Pérou saisit cette occasion pour saluer avec la plus grande cordialité les nouvelles nations admises au sein de l'Organisation: la Gambie, les Iles Maldives et Singapour; il forme les vœux les plus sincères pour le succès de leur collaboration avec les Nations Unies. L'universalité donne une plus grande résonance à nos débats et à nos résolutions ainsi qu'à l'examen rigoureux de nos responsabilités. Tous les peuples peuvent faire entendre leur voix de cette tribune du monde.

121. De toute évidence, en dépit d'influences et de compromis explicables, les petites puissances recherchent la paix; la guerre ou même une simple tension internationale ferme entièrement la voie au progrès dont elles ont le droit de bénéficier.

122. En outre, les événements dramatiques liés à la rivalité nucléaire ont fait naître la profonde conviction que la guerre n'amènera pas le triomphe d'un pays ou d'une idéologie, mais qu'elle conduira fatalement à la destruction réciproque, voire à l'extinction totale de la vie sur notre planète. Peut-être certains milieux favorables au mythe révolutionnaire — mythe qui correspond au mythe racial — conservent-ils l'illusion tenace de la possibilité d'une survie précaire après la catastrophe universelle, mais les autres peuples de la terre, comme nous, ne se font aucune illusion quant à la tragédie qui nous menace.

123. Les guerres ont éclaté lorsque des minorités grisées par la volonté de puissance ont réussi à communiquer la fièvre d'un mythe d'hégémonie ra-

ciale, idéologique ou politique aux masses qui sont devenues les victimes de l'illusion d'abord, de l'holocauste ensuite. Ni la morale religieuse ni les leçons de l'histoire n'ont réussi à empêcher ces tendances morbides de se développer, parce que certaines guerres ont été, pour un temps, des aventures couronnées de succès. Aujourd'hui, les choses ont changé radicalement. Les cruels enseignements des conflits récents et les découvertes que la guerre a permis de faire — effet de la justice immanente et châtement dantesque de cette aberration de l'esprit humain — sont pour tous une expérience fondamentale et terrible. Grâce à la libre discussion et aux moyens d'information, nous nous acheminons vers une nouvelle forme de conscience collective. L'attrait du mythe et les tristes penchants belliqueux de l'âme primitive font place au désir de régler les difficultés à l'aide d'ajustements techniques. Les peuples veulent travailler en paix pour avoir une vie meilleure et, ainsi, accomplir leur destin. Si sourdes qu'elles soient, les minorités dirigeantes de certains régimes ne peuvent pas demeurer insensibles à ce mystérieux éveil des esprits. Les Nations Unies ont renforcé cette nouvelle conscience universelle par leur représentation de caractère œcuménique et elles maintiennent leur influence en réaffirmant leur foi dans les principes de coexistence et de profonde solidarité humaine.

124. D'autres facteurs encore ont une importance décisive et, avant tout, l'extraordinaire mobilisation de toutes les énergies spirituelles du monde en faveur de la paix à laquelle nous assistons tant dans le domaine religieux que dans le domaine culturel. Dans cette recherche du salut, c'est l'église catholique qui, conformément à sa tradition millénaire, a pris la tête du mouvement. Déjà ses théologiens de nationalité espagnole avaient créé le droit international. Un pontife, issu du peuple, dans la sublime simplicité de son âme paysanne mais illuminée par les plus hautes inspirations, a lancé au monde un appel à la paix avec son encyclique — Pacem in Terris <sup>13/</sup> — adressée non seulement aux croyants, mais à tous les hommes de bonne volonté sans distinction de race, de nationalité ou de religion. Sa Sainteté le pape Paul VI, héritier et continuateur de Sa Sainteté le pape Jean XXIII, a traversé mers et continents pour faire entendre cet appel humanitaire. En témoignage éclatant de sa confiance en la mission des Nations Unies, il se dispose à nous rendre visite et à nous apporter ses paroles de foi et d'amour que l'humanité tout entière accueillera avec émotion. Rendons hommage au souverain pontife et souhaitons le plus grand succès à sa visite. Son message sera entendu non seulement de tous les Etats, mais de tous les peuples. Paul VI sait bien que, conformément au magnifique préambule de notre charte, il convient, aux moments suprêmes, de parler des peuples des Nations Unies. Ce sont ces peuples qui travaillent, qui souffrent et qui n'hésitent pas à mourir pour les causes justes; sans aucun doute, les exhortations paternelles du représentant du prince de la paix retentiront dans leur cœur simple et bon.

125. La position du Pérou à l'égard de la question constitutionnelle qui était à l'origine de la crise que

<sup>13/</sup> Sur la paix entre toutes les nations fondée sur la vérité, la justice, la charité, la liberté. Typographie polyglotte vaticane, 1963.

nous avons heureusement surmontée n'a pas varié et il est donc inutile de l'exposer à nouveau. Depuis San Francisco, le Pérou maintient que le Conseil de sécurité n'a pas de responsabilité exclusive dans le domaine de la paix, bien qu'il ait là un rôle primordial à jouer, mais que cette question concerne l'Organisation tout entière et que, si le Conseil se trouve paralysé, l'Assemblée générale a compétence en la matière et peut être invitée à délibérer, sur simple convocation du Secrétaire général, conformément à un amendement adopté à l'unanimité. Nous estimons que l'exercice de cette fonction de l'Assemblée n'est pas seulement facultatif mais qu'il est obligatoire; le maintien de la paix est le devoir suprême des Nations Unies.

126. Mais nous n'en méconnaissons pas pour autant la nécessité de maintenir quoi qu'il advienne l'accord entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, en ayant recours à tous les moyens possibles pour favoriser leur coopération. La règle de l'unanimité ne comporte pas seulement le privilège du veto, elle impose l'obligation de s'efforcer de bonne foi de réaliser cette unanimité, et le désaccord ne peut être constaté que si ces efforts ont été vains. Nous croyons que ce n'est pas aller à l'encontre de la Charte, mais au contraire agir conformément à son esprit, que de rechercher les moyens qui peuvent permettre un rapprochement. Sans préjudice du droit dit résiduaire de l'Assemblée, ne serait-il pas bon qu'aux heures graves le Secrétaire général, en consultation ou en collaboration avec une commission permanente des bons offices constituée d'un délégué de chaque région ou système régional, s'efforce de rapprocher les points de vue lorsque surgit un problème grave? Il suffirait, sans modifier la résolution 377 (V), intitulée l'union pour la paix, d'ajouter aux commissions qui y sont envisagées une nouvelle commission des bons offices représentant tous les systèmes régionaux. Ainsi, le Conseil de sécurité pourrait voir se dessiner l'attitude éventuelle d'une Assemblée générale extraordinaire d'urgence et mesurerait l'importance des inconvénients qu'il y aurait à ne pas répondre à une demande de nouvel examen du problème.

127. Il convient de rappeler ici que, lors du conflit surgi entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité à propos de l'admission de nouveaux Membres, l'Assemblée a eu recours aux bons offices d'une commission composée d'un représentant de l'Europe, d'un représentant du groupe afro-asiatique et d'un autre du groupe latino-américain, commission que j'ai l'honneur de présider. Cette commission s'acquitta de sa mission à San Francisco en 1955, puis, quelques mois plus tard, à New York, avec l'appui du Canada et des pays nordiques. Elle aboutit à l'accord qui nous permit de sortir de l'impasse et qui mit l'Organisation sur le chemin de l'universalité. Personne ne considéra alors que l'on avait agi contrairement aux principes de la Charte. Notre projet de création d'une commission des bons offices s'appuie donc sur un heureux précédent. On ne saurait interdire aux membres du Conseil de sécurité de modifier leur point de vue devant les arguments présentés par une commission jouissant de l'autorité que lui confère l'appui de toute l'Assemblée.

128. Notre principal souci est d'éviter, en ce temps d'espérance, tout ce qui peut troubler la paix. Outre

les dangers ou les menaces de guerre réelle, la tension internationale porte en soi le germe de conséquences tragiques. Cette tension est provoquée par des guerres locales nées de raisons concrètes qui ont entraîné ou peuvent entraîner une action salvatrice et efficace du Conseil de sécurité. Mais la forme la plus dangereuse de tension est celle qui résulte de l'intervention directe ou indirecte d'une grande puissance cherchant à renverser, dans les autres pays, les régimes qu'elle estime défavorables pour les remplacer par des régimes qui non seulement lui soient favorables, mais qui adhèrent à leur système politique. En un mot, le danger, aujourd'hui comme toujours, réside dans la lutte pour la conquête de sphères d'influence ne reculant pas devant la violation de la souveraineté et l'intervention ouverte ou voilée.

129. Ce phénomène a des aspects politiques et des caractères nouveaux; il exige un examen juridique attentif. Le Ministre argentin des relations extérieures a de façon magistrale attiré l'attention de l'Assemblée sur cette question [1337<sup>ème</sup> séance] et le Ministre chilien des relations extérieures vient d'en faire autant [1338<sup>ème</sup> séance]. Il est évident qu'il convient, dans chaque cas, de déterminer très nettement si les litiges relèvent d'une juridiction régionale ou universelle. Nous voudrions seulement ajouter que, dans les cas où il n'est pas possible de le déterminer, les puissances intéressées devraient être tenues de convoquer immédiatement une conférence, entamant des négociations sans exiger de conditions préalables, car ces exigences ne sont que les vestiges de tendances impérialistes contraires à l'esprit du droit international et représentent aujourd'hui un moyen d'éviter la négociation ou de la faire échouer.

130. La délégation du Pérou étudiera avec la plus grande attention les propositions qui ont été présentées à ce sujet. Rien ne répond mieux aux principes juridiques de la Charte, lesquels représentent la contribution la plus importante de l'Amérique au droit international.

131. Notre programme chargé de cette année a une importance toute particulière. Sans désarmement, en dépit du mouvement en faveur de la paix qui se dessine chez tous les peuples, la guerre peut éclater par suite d'un accident, d'une erreur, d'une faute de calcul ou d'une illusion. L'humanité est arrivée à une étape pénible. Son destin ne dépend plus de ce que les hommes ont dans le cœur. La technique l'a fait entrer dans le jeu mécanique de facteurs purement matériels. Il ne suffit pas de faire de la propagande pour la paix, il ne suffit pas non plus de créer un état d'esprit sous lequel peuvent se dissimuler des erreurs dangereuses et des visées inavouables. Le désarmement est avant tout un problème technique dans le double sens du mot, technique en raison des moyens scientifiques imposés par des fins inavouables et technique en raison du caractère inévitable de l'institution et des principes juridiques qui doivent permettre de régler la question.

132. C'est en tenant compte de tout cela que la délégation du Pérou examinera avec la plus grande attention le rapport intéressant de la Commission du désarmement, les propositions pertinentes pré-

sentées par les pays non alignés<sup>14/</sup> et celles que viennent de faire, de cette tribune, les délégations des Etats-Unis et de l'URSS.

133. Bien entendu, nous envisageons favorablement la convocation d'une conférence du désarmement, mais nous espérons qu'elle ne se bornera pas à demander l'interdiction sans condition de la bombe atomique, interdiction qui serait naïve ou extrêmement néfaste si elle ne s'accompagnait des garanties d'un contrôle effectif et pleinement efficace. Tout au long des débats, nous avons demandé avec insistance qu'à l'époque nucléaire l'accord du désarmement envisage l'inspection et la surveillance des éléments à détruire et du processus de leur destruction, et que cela ne soit pas considéré comme un moyen d'exécution de l'accord, mais comme un élément ou comme la condition même de l'obligation qu'il impose. En effet, la nécessité d'une inspection complète est inhérente à la nature, à l'essence même de l'accord. S'y opposer ou vouloir la limiter en raison d'une méfiance d'origine politique ou d'une conception désuète de la souveraineté — conception d'ailleurs incompatible aujourd'hui avec l'existence de la communauté internationale — serait vraiment prendre une attitude indéfendable et contraire aux principes de la Charte. Un accord imparfait, qui prévoirait un désarmement sans garanties, destiné à faire naître à tort la confiance, présenterait plus de dangers que la situation actuelle, car, une fois rompu l'équilibre du processus de désarmement, on verrait surgir l'illusion d'une guerre éclair et d'une victoire facile, vieille et déplorable aberration de l'esprit humain.

134. Nous avons approuvé à une immense majorité les propositions présentées par le Ministre irlandais des affaires étrangères sur la prolifération des armes nucléaires et, bien entendu, nous accueillerons favorablement et nous étudierons attentivement toute proposition visant à faire une réalité de l'idéal que nous avons déjà approuvé. Nous manquerions toutefois de sincérité si nous ne déclarions pas qu'une juste échelle des valeurs doit donner aux mesures immédiates de désarmement la priorité sur toute proposition ou tout projet qui ne viserait qu'à atténuer le mal dont nous souffrons.

135. Nous avons suivi avec le plus grand intérêt l'exposé du représentant de l'Italie [1338ème séance] sur cette importante question et sur les grandes lignes du projet qui établit un lien, essentiel à mon sens, entre le désarmement et les mesures destinées à éviter la prolifération des armes nucléaires.

136. Pour ce qui est de l'espace extra-atmosphérique, nous ne pouvons que nous féliciter du rapprochement des points de vue des grandes puissances ainsi que de l'intention manifestée par les Etats-Unis de signer un traité bilatéral sur une coopération dans ce domaine. D'autre part, nous tenons à déclarer avec la plus grande énergie que nous persistons à penser qu'il est nécessaire de proclamer que les Nations Unies ont compétence pour tout ce qui est des questions et des problèmes relatifs à l'espace extra-atmosphérique. L'espace extra-atmosphérique n'intéresse pas

seulement les grandes puissances, il intéresse le genre humain tout entier. Les problèmes difficiles que pose cette noble aventure ne peuvent pas se résoudre uniquement à l'aide d'accords entre les grandes puissances ou au hasard des circonstances; il faut qu'une autorité constituée à l'avance soit chargée de résoudre les désaccords et les conflits qui peuvent surgir. Cette action, qui peut être non seulement une action d'information, mais aussi une action de coordination, ne peut être menée à bien qu'avec l'autorité de la communauté internationale, c'est-à-dire par son organe, l'Organisation des Nations Unies.

137. Nous avons dit que le désarmement était une des conditions de la paix, et cela est vrai pour deux raisons: d'abord parce qu'il éviterait les occasions de guerre, et ensuite parce qu'une fois réalisé il permettrait aux grandes puissances de s'occuper de l'aide économique. N'oublions pas que la Charte que nous avons signée il y a 20 ans lie le maintien de la paix au bien-être collectif. Nous pourrions dire, inversement, que ce bien-être collectif est aujourd'hui de façon incontestable une des bases de la paix.

138. A quoi servirait que les grandes puissances réalisent leur programme considérable de développement que nous accueillons tous avec satisfaction, sympathie et un vif intérêt, si en même temps la préparation de la guerre, en consommant leurs ressources, les empêchait de s'acquitter de leur mission, qui est de sauver les peuples en voie de développement de la faim, de l'angoisse et du désespoir? Avec une infinie tristesse, nous observons chez ces peuples une espèce de marche à reculons qui aggrave leurs conditions de vie, retarde l'évolution de leur culture et peut en les menant de l'angoisse au désespoir les pousser à des explosions aveugles de force qui risqueraient d'aboutir à l'établissement de dictatures ou de régimes totalitaires qui ne se préoccuperaient ni de la faim ni de l'analphabétisme, mais rétabliraient le travail forcé et l'ignominieux esclavage. Et il ne s'agit pas d'une simple divagation littéraire inspirée par les douloureux exemples qui s'offrent à nous aujourd'hui. L'aide économique n'est pas seulement une noble mission irrévocablement confiée par le destin aux grandes puissances, elle est aussi de leur intérêt bien compris.

139. L'isolement politique et économique est inconcevable dans un monde où la faim sévit dans de vastes secteurs qui peuvent devenir la proie de l'anarchie. Nous sommes convaincus que, grâce à la sagesse du Conseil économique et social et des commissions économiques, on trouvera les mesures permettant de fournir en temps opportun une aide efficace, satisfaisante et généreuse par l'intermédiaire des institutions spécialisées, et l'Assemblée générale doit reprendre et approuver les résolutions si intéressantes adoptées par la Conférence sur le commerce et le développement qui s'est tenue à Genève en 1964.

140. Nous ne croyons pas que l'aide extérieure soit la panacée pour les pays en voie de développement. Cette aide doit s'accompagner, il faut le proclamer en toute sincérité — et je suis certain que mes paroles trouveront un écho dans les pays en voie de développement —, d'un effort correspondant d'auto-assistance,

<sup>14/</sup> Voir Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de janvier à décembre 1965, document DC/227, annexe I, sect. E et F.

de la maîtrise du milieu, de l'instauration d'une discipline de travail, qui est d'ailleurs le fondement de la liberté. Elle n'est en rien synonyme d'apathie ou de paresse, elle exige une nette conscience des buts à atteindre et la volonté déterminée de les atteindre. Dans ce sens, l'œuvre des Nations Unies peut être non seulement un encouragement, mais un exemple d'aide efficace et opportune.

141. Permettez-moi d'exposer à l'Assemblée, avec une vive fierté patriotique, l'œuvre que réalise en ce moment le Gouvernement du Pérou dans le cadre de son programme visant à galvaniser les énergies nationales et à utiliser au maximum les ressources humaines et matérielles de notre pays. Chacun sait qu'il est peu de pays où la variété des climats et les obstacles géographiques rendent la tâche plus difficile qu'au Pérou. L'homme a dû répondre au défi lancé par la nature dans un pays où alternent les déserts de sable, les cimes couronnées de neige et les forêts impénétrables.

142. Dans son dernier message, le Président du Pérou a donné l'assurance que l'on améliorerait les routes existantes et que l'on unirait entre elles par de nouvelles routes les capitales de provinces et même de districts; il s'agit dans de nombreux cas de routes construites en vertu d'une décision communale prise avec l'approbation et même sur la recommandation des Nations Unies. On a investi 750 millions de sols dans l'aménagement des routes et chemins.

143. Le plan d'irrigation en cours d'exécution permettra d'augmenter la surface des terres arables du Pérou de plus d'un million d'hectares: 250 000 hectares dans la région côtière, 220 000 dans la région montagneuse et 600 000 dans la forêt. La réforme agraire entreprise par le Gouvernement péruvien a permis de remettre cette année plus de 100 000 titres de propriété aux nouveaux propriétaires agricoles.

144. La campagne d'alphabétisation a été menée avec enthousiasme et les crédits affectés à ce poste en font aujourd'hui le plus important du budget national. Il y a aujourd'hui 16 980 écoles fréquentées par 1 700 000 élèves.

145. Le plan de logement mis à exécution par l'Etat, par les mutuelles privées et par les communes a été mené à bien transformant et embellissant l'aspect de nos villes; 550 millions de sols ont été investis dans cette entreprise.

146. Les pays d'Amérique du Sud traversés par les Andes ne bénéficient pas de ce que le professeur Turner appelle la "frontière dynamique", c'est-à-dire, à proximité des centres de peuplement, de terres aptes à l'agriculture ou à l'élevage et faciles à exploiter avec un accès aux marchés et des logements pour les nouveaux immigrants.

147. Les montagnes, les fleuves, les jungles ont rendu difficile la conquête de l'homme. Toutefois, dans la "Ceja de Montañas", où règne un climat favorable, on trouve des champs propices aux cultures de grande qualité et à l'élevage, et le Président du Pérou s'efforce de construire des voies d'accès à ces territoires et de les réunir en un tronçon constituant la "route marginale de la forêt", qui rendra

service non seulement au Pérou, mais à d'autres pays d'Amérique tels que le Venezuela, la Colombie, l'Equateur et la Bolivie, et formera, en outre, le premier élément d'un lien plus vaste entre les régions du continent. L'accord relatif à ce projet a déjà été signé et on a entrepris les études nécessaires pour la réalisation de cette œuvre gigantesque.

148. Cet immense travail s'effectue à un rythme permis par la stabilité monétaire, la création d'industries nouvelles et une balance des paiements favorable réalisées dans le respect le plus scrupuleux des institutions démocratiques.

149. Permettez-moi de dire, avec une fierté légitime, que, au cours de ces années d'épreuves, de lutte et — pourquoi ne pas le dire? — de triomphe des Nations Unies, le Pérou a montré son attachement et sa fidélité aux principes de la Charte des Nations Unies et a su s'acquitter des hautes missions que l'Assemblée lui avait fait l'honneur de lui confier. Au sein des Nations Unies comme sur le continent américain, notre politique s'inscrit dans la plus pure tradition démocratique.

150. Héritier, grâce aux Incas et aux vice-rois, d'une double tradition culturelle et humanitaire, le Pérou s'est constitué en nation indépendante, proclamant et mettant en pratique le principe de l'autodétermination, établissant sa souveraineté dans les territoires libérés par ses armées et par celles des pays frères. Ses peuples ont proclamé l'indépendance du Pérou; ils ont juré fidélité à sa première constitution et ils ont toujours été représentés au Congrès péruvien.

151. Il n'est pas un pouce du territoire péruvien que ne couvre la structure de sa première constitution. Toutes les questions qui se sont posées au cours de notre existence de pays indépendant ont été réglées par voie d'arbitrage ou d'accords complémentaires que nous avons respectés loyalement. Chaque fois qu'un arbitrage a échoué, et cela sans que nous en soyons responsables, nous avons essayé, avec l'aide et la garantie des grands pays d'Amérique, d'aboutir à un accord équitable consacrant et respectant la personnalité intangible du Pérou et son intégrité, à laquelle, depuis le jour de son indépendance, nul ne saurait porter atteinte.

152. Nous avons fait nôtre l'idéal de fraternité du Congrès de Panama de 1826. Les Congrès de Lima de 1847 et 1864 ont réaffirmé la solidarité fondamentale des pays d'Amérique ainsi que le principe de la non-intervention. Chaque fois que l'indépendance ou la souveraineté de l'un quelconque de ces pays s'est trouvée menacée, le Pérou a adopté immédiatement une parfaite attitude de solidarité totale.

153. C'est dans le même esprit que nous avons participé aux conférences panaméricaines qui constituent aujourd'hui le système régional le plus ancien du monde et dont la Charte proclame que l'ordre international est fondé sur le respect de la personnalité et de l'intégrité territoriale des Etats ainsi que sur le respect fidèle des obligations découlant des traités et des autres sources du droit international. C'est dans ce même esprit que les pays d'Amérique latine participent aux travaux des Nations Unies. Par notre culture, nous appartenons au monde occidental

et chrétien, mais des liens historiques de longue date, certains éléments de notre population et, plus que tout, la lutte pour l'indépendance et la liberté nous unissent aux jeunes pays d'Afrique et d'Asie. Nous appartenons donc au vieux monde par sa culture millénaire et à ce que l'on appelle le tiers monde par le désir ardent de progrès et de développement, la soif de fraternité et de justice que nous avons en commun.

154. Le rôle que nous jouons aux Nations Unies a toujours été très net. Défenseurs jaloux de la Charte, des pouvoirs des conseils et des attributions de l'Assemblée, nous avons été appelés à préparer les Nations Unies à l'universalité, qui facilite, en cette tribune, les rapports entre les grandes puissances et tous les peuples de la terre et qui favorise la naissance d'une conscience universelle. Nous servons de pont ou de trait d'union entre le monde atlantique et les pays frères des civilisations humaines les plus anciennes, avides aujourd'hui de s'intégrer à la civilisation contemporaine dans ce qu'elle a de meilleur, sans perdre pour autant leur physionomie propre.

155. Nous pensons qu'aucun loyalisme ne s'impose davantage à ces pays du tiers monde, après — et je dirai même avec — le loyalisme envers leur patrie, que le loyalisme envers les Nations Unies. D'autres

liens peuvent se nouer à l'occasion et pour un temps, mais seuls les liens avec les Nations Unies ont un caractère universel, sacré et permanent.

156. Nous sommes profondément convaincus que le progrès social et scientifique ne peut s'accomplir que dans le respect total de l'ordre juridique, respect que seule peut assurer la famille des nations.

157. Il nous a été donné de vivre à une époque où l'expérience a prouvé que la culture et le bien-être de l'homme ne dépendent pas, comme on le croyait au XIXème siècle, de la volonté de puissance, mais de la volonté d'aimer et de servir. Je crois sincèrement que c'est cette volonté qui a permis aux Nations Unies de survivre aux crises du passé. Je ne veux pas les mentionner ni revenir sur cette question pour ne pas rappeler à certains des souvenirs amers, mais je dois dire que notre institution est sortie de ces crises auxquelles elle a failli succomber avec une énergie nouvelle et la résolution plus ferme que jamais de surmonter les obstacles qui pourraient faire naître une nouvelle crise. Nous sommes ainsi parvenus, grâce à la providence et à la volonté de chacun, à célébrer notre vingtième anniversaire avec l'émotion que suscitent la victoire et la perspective des tâches magnifiques qui nous attendent.

*La séance est levée à 13 h 15.*